

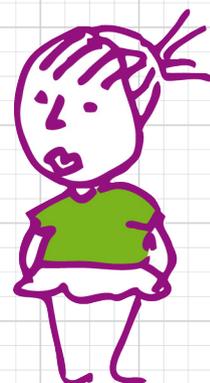
Actes des premières

Assises locales

de la Réussite

Educative *Ville de Montpellier*
Samedi 15 janvier 2011

**Synthèse des
concertations**



M

Montpellier mille et une vies



9h30/10h30 Introduction

P 5

- Introduction de Madame H el ene MANDROUX, Maire de la Ville de Montpellier, p. 5
- Intervention de Monsieur Jean-Louis GELY, Adjoint au Maire de Montpellier, d el egu e   la R eussite Educative, p. 7
- Intervention de Monsieur Pierre MAUREL, Vice-pr esident du Conseil G en eral de l'H erault, d el egu e   l'Education pour tous. p. 13

10h30/11h Synth ese des sept concertations par les r ef erents des ateliers

P 15

- Madame Emmanu ele FACQ, responsable du service Enfance,
- Monsieur Bruno LAPEYRONIE, responsable du service Sport et Jeunesse,
- Monsieur Henri QUATREFAGES, responsable du service Education,
- Monsieur Guillaume COMTE, responsable du p ole politiques  ducatives et partenariales

11h/11h30 Echanges avec la salle

P 21

11h30/12h30 Table ronde

P 29

- Introduction de Monsieur Paul BRON, Adjoint au Maire de Grenoble, d el egu e   l'Education, et Secr etaire du R eseau Fran ais des Villes Educatrices, p. 30
- Intervention de Monsieur Philippe WUILLAMIER, Inspecteur d'Acad emie de l'H erault, p. 32
- Intervention de Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Pr esident de la CAF de Montpellier, p. 34
- Intervention de Monsieur Ren e SCHWARZ, FCPE 34, p. 35
- Intervention de Madame Josiane RICARD, Pr esidente du CRAJEP, p. 36

12h30/12h50 Echanges avec la salle

P 39

12h50/13h Conclusion de Monsieur Jean-Louis GELY

P 45

ACTES des premières Assises de la Réussite Educative de la Ville de Montpellier Samedi 15 janvier 2011

9h30 / 10h30 - Introduction

*Madame Hélène MANDROUX,
Maire de la Ville de Montpellier
1^{ère} Vice-Présidente de l'Agglomération de Montpellier*

*Monsieur Jean-Louis GELY,
Adjoint au Maire de Montpellier, délégué à la Réussite
Educative*

*Monsieur Pierre MAUREL,
Vice-Président du Conseil Général de l'Hérault, délégué à
l'Education pour tous*

Intervention de Madame Hélène MANDROUX, Maire de la Ville de Montpellier, 1^{ère} Vice-Présidente de l'Agglomération de Montpellier

Je suis très heureuse de vous voir si nombreux ce samedi matin. Merci de vous être mis en dynamique pour cette rencontre sur le thème de la réussite éducative. Il est important de se mobiliser, car c'est tout le futur de nos enfants qui est contenu dans ces mots.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Monsieur le représentant du Président du Conseil Général et cher ami, mon cher Jean-Louis [Gély, Ndlr], mesdames, messieurs.

Avant de débiter mon intervention, je voudrais excuser Monsieur Yves Fournel, adjoint au Maire de la ville de Lyon, délégué à l'Education, et président du Réseau Français des Villes Educatrices [RFVE, Ndlr], qui devait être présent aujourd'hui. Il a eu malheureusement un ennui de santé. A l'heure qu'il est, il va mieux. Je salue donc Monsieur Paul Bron, qui est maire adjoint délégué à l'Education à la Mairie de Grenoble, qui est venu au pied levé.

Mesdames et messieurs, nous participons collectivement à un moment important, avec ces premières Assises de la réussite éducative. En 2008, la première fois que j'ai rencontré Jean-Louis [Gély, Ndlr], pour lui annoncer sa délégation, je lui ai expliqué que la traditionnelle délégation aux affaires scolaires – délégation qui a été occupée

par Max Lévi puis par Christophe Morales – allait désormais s’intituler « Réussite Educative ». Derrière cette expression – affaires scolaires – on ne voyait que ce qui, dans le cadre de la loi de décentralisation, concernait les compétences strictes des communes, c’est-à-dire l’investissement : bâtir, construire et le fonctionnement du service. J’ai donc voulu transformer cette délégation. Pourquoi changer le nom même de cette délégation ? Je souhaitais fortement dépasser la mission que nous avions développée jusqu’alors, c’est-à-dire uniquement le fonctionnement et l’investissement.

Alors, pourquoi au-delà ? En 2008, nous nous sommes engagés pour une prise en charge éducative, sociale et culturelle des enfants, dès le plus jeune âge, du matin jusqu’au soir. En effet, la Ville agit au quotidien : crèches, enfance, écoles, centres de loisirs, maisons pour tous, sport, culture... Mais elle n’est pas la seule à agir, en matière d’éducation. La réussite éducative, c’est regarder l’horizon en prenant en compte toutes les dimensions éducatives. C’est aussi accepter de ne pas agir seul mais avec les autres.

Quand je suis devenue maire, en 2004, j’ai demandé à André Jean [directeur de la Direction de la Réussite Educative de la Jeunesse et Sports – Ndlr] : « Mettez-moi, sur le plan symbolique, un microscope dans chaque classe de CM2 ». Derrière cela, je voulais déjà exprimer cette ambition consistant à stimuler l’enfant et à lui donner le goût de la recherche. C’est pourquoi, en 2008, j’ai aussi transformé une autre délégation, qui ne s’appelle plus « culture » mais « culture scientifique ». Ce que je veux vous dire, c’est que nous avons souhaité élargir nos champs d’actions et participer à l’ambition collective d’une « société du vivre ensemble », où chacun doit avoir sa place.

A ce sujet – je vais quitter quelques instants ma casquette de maire pour celle de médecin –, quand l’enfant arrive en 6^{ème}, la plupart des acquis sont censés être intégrés. Et si l’enfant subit de trop grandes inégalités, sa scolarité sera d’autant plus difficile. Le parcours ne sera pas un 100 mètres plat, mais un 100 mètres haies ! Il faut donc que l’enfant qui entre en 6^{ème} ait toutes les chances de son côté. Et là, à notre niveau, nous pouvons intervenir. Voilà pourquoi j’ai changé cet intitulé et élargi la mission donnée aux adjoints.

Aujourd’hui, personnellement, je me félicite de la démarche de concertation engagée à l’automne par Jean-Louis [Gély, Ndlr]. Je le remercie, lui et tous les services de la Ville, ainsi que les élus qui ont participé à cette démarche transversale. Enfin, je remercie aussi tous les partenaires et les professionnels qui sont venus et ont donné de leur temps et, bien évidemment, de leur passion.

Ce futur « Projet Educatif Local » a pour ambition de coordonner l’ensemble des dispositifs, en partenariat avec tous les acteurs.

A l’automne, comme je le disais, nous avons mené une concertation, que nous avons voulue la plus large possible, avec enseignants, éducateurs, services de l’Etat, Conseil général, Ville, associations d’éducation populaires et parents... Et cela, quartier par quartier.

Aujourd’hui, ces premières Assises vont nous permettre de faire apparaître les complémentarités pour mieux articuler nos actions, les hiérarchiser et les réorienter parfois.

Nous avons tous une responsabilité partagée, en-deçà de nos compétences propres. Pour la Ville, il ne s’agit pas de faire de l’enseignement, car ce n’est pas notre rôle. Mais il s’agit d’intervenir pendant et sur le temps périscolaire, ce temps autour de l’école. La société bouge, la société évolue, les inégalités sont apparues, qu’on ne peut pas nier : inégalité dans les quartiers, inégalités sociales.

Si nous voulons donner les mêmes chances à tout le monde, il faut que chacun puisse apporter sa pierre à cette grande construction qu’on appelle la réussite éducative.

C’est vraiment l’ambition que nous avons : aider à la réussite éducative pour tous. C’est un projet sur un long terme. Avec l’espoir que ces enfants, à qui nous essayons de donner le maximum de chances, quel que soit le quartier dans lequel ils habitent, quelles que soient les inégalités auxquelles ils sont confrontés, quand ils atteindront 18 ans, cela les aura peut-être aidé à être des citoyens responsables, des citoyens à part entière, qui auront la liberté, la possibilité et le choix de décider eux-mêmes et qui trouveront leur place dans la société.

C'est en cela que la réussite éducative est essentielle, au cœur de notre projet politique. Parce que notre ambition se situe à ce niveau d'exigence et que nous relevons quotidiennement ce défi. J'en profite pour remercier, à travers Jean-Louis [Gély, Ndlr], les 1 200 agents qui travaillent dans le secteur de l'éducation, à Montpellier, dans les 117 écoles de la Ville.

A votre présence, je mesure combien nous partageons cette ambition.

Merci pour votre aide et croyez bien que nous serons un partenaire actif et déterminé de ce projet éducatif local.

Discours introductif de Monsieur Jean-Louis GELY, Adjoint au Maire de Montpellier, délégué à la Réussite éducative

L'éducation est un pilier de la cohésion sociale dans nos communes. Ou, plus précisément, c'est – ou ce doit être – une réponse forte, à moyen et long termes, aux causes et conséquences du délitement social que subissent malheureusement, à leur corps défendant, des familles en nombre croissant, souvent établies dans de mêmes quartiers.

On dit « les cités », pudiquement, ou bien les « quartiers en difficultés » voire les « quartiers difficiles ». J'ai coutume de dire qu'à Montpellier, je ne connais pas de quartiers difficiles (sous entendu : où on aurait des difficultés à pénétrer et à évoluer) et je le pense vraiment ! Moi, je circule partout, paisiblement. Et je n'ai pas dans ma tête d'écu – et dans ma tête tout court – de prévention et d'a priori, telle une sorte de boussole discriminante. J'ai la chance d'avoir été élevé ainsi ! Et tout en étant, je crois, un pragmatique (« Les pieds dans la glèbe, la tête dans les étoiles », comme disaient Confucius et, à sa suite, Georges Frêche), je suis un indécrottable optimiste. Une variété particulière d'optimiste : un optimiste républicain. A moins que ce soit républicain optimiste...

Il n'empêche qu'on ne peut quand même pas se boucher les yeux et, pour de sains principes, verser dans une forme d'angélisme. Car la discrimination existe, s'étant insinuée depuis longtemps, de façon progressive et pernicieuse, malgré les moult projets, programmes, plateformes, dispositifs, etc, etc, d'intégration, dont, s'ils ont servi à quelque chose, n'ont manifestement fait qu'atténuer une évolution rampante. Et bien, en cette période où l'indignation est de mise, il nous faut fermement refuser cette pente comme étant inéluctable ! C'est un principe, une belle phrase, diront, dubitatifs, certains ? Mais pour énoncer des dispositions adaptées et prétendre les mettre effectivement en application, il faut commencer par avoir quelques idées claires. Et, de la sorte, créer autour d'elles les conditions d'une indispensable mobilisation. Car là, nous sommes dans le règne de la politique, la vraie.

Autre formule ayant le vent en poupe : la mixité sociale. Mais où commence-t-elle cette fameuse mixité sociale ? Dans le logement, dans le travail, dans l'école ? C'est un peu l'histoire de l'œuf et de la poule... Il y a, évidemment, une parentèle entre ces trois domaines. Mais on sait bien que de la même manière que l'argent va à l'argent, la pauvreté va à la pauvreté et que plus, dans la société, s'abaissent les conditions sociales des plus précaires (chômage ou travail au lance-pierre, difficultés à se loger, etc) et se creusent les inégalités, plus s'accroissent les complications de vie collatérales, en matière d'accès à la santé, à la culture, aux loisirs, à l'éducation, se racornissent les frustrations et les rancoeurs et, en fin de compte, se manifestent les replis. Autrement dit, au cœur de tout cela, il y a la question sociale. J'ai le sentiment d'enfoncer une porte ouverte et pourtant j'évoque là un phénomène qui ne fait que se développer depuis des années et des années. Comment disais-je ? Progressivement, pernicieusement...

Le rapport triennal du Programme international pour le suivi des acquis (PISA), réalisé par l'OCDE (l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, organisation internationale regroupant 34 pays), évaluant comment les élèves de 15 ans se débrouillent au sein de leur société avec les compétences qu'ils ont acquises, a montré pour 2009 qu'en France, le niveau évolue à la baisse : il est au dessous de la moyenne pour les sciences, la lecture et les langues. Près d'un quart des jeunes Français peine à extraire des informations d'un texte, à comprendre les liens entre les personnages voire à dégager l'idée forte d'un écrit. Idem en mathématiques. Les Français chutent de la 12ème à la 18ème place, pour la compréhension de l'écrit, de la 13ème à la 16ème en mathématiques et stagnent à la 21ème place en sciences, alors que l'Allemagne, l'Italie et le Portugal connaissent des évolutions inverses.

Je ne veux pas plomber l'ambiance et jouer les Cassandre, mais on doit être direct : il faudra un jour – et espérons que ce jour-là, il ne sera pas trop tard – que dans notre pays, on identifie l'hypocrisie collective dans laquelle, finalement, baigne la société tout entière.

Je m'explique : il se pourrait bien que la mixité sociale se joue fortement à et dans l'école. Or que constate-t-on ? Les communes ont, depuis 2006, la charge de la carte scolaire, c'est-à-dire d'une sectorisation géographique qui fait que les enfants sont inscrits dans l'école du quartier de la résidence de leur famille. Quelques cas de figure permettent d'introduire une souplesse admissible. Mais chaque année, nous enregistrons, comme dans toutes les communes grandes et moyennes, ce qu'on appelle des demandes de dérogation dont les motifs cachent plus ou moins habilement, en réalité, une volonté d'éviter telle école, considérée, par le lieu de son implantation géographique, on va dire comme « moins performante » que telle autre située dans un autre quartier. Et au bout d'un certain temps, que se passe-t-il ? Et bien, certaines écoles se trouvent vidées d'une partie de leur substance, quantitativement et qualitativement, de telle sorte que perdant numériquement des effectifs, elles perdent des postes et, partant, une dynamique collective. Et elles perdent aussi leur diversité et confinent au ghetto. Je n'ai pas besoin de faire un dessin.

Alors, que peut faire la puissance publique ? La collectivité locale, d'abord, peut agir sur l'attractivité à la fois des quartiers, par une politique d'implantation d'équipements et de services publics de qualité, et des écoles. Et je vous annonce qu'en matière scolaire, nous allons nous y employer, plus et mieux encore que par le passé. J'y viendrai dans un instant. Elle peut aussi établir un registre de conditions rigoureuses destinées à réduire sensiblement le nombre des dérogations. Mais si tel est le cas, qu'est-ce qu'il se passe ? D'abord les familles concernées récriminent, ce qui, il faut le dire, n'est jamais agréable pour des élus du peuple, ensuite certaines d'entre elles cherchent carrément à changer de quartier résidentiel et/ou finissent, en dernière analyse, par solliciter le secteur privé.

Ces Assises sont pour moi l'occasion de dire tout haut, à cette tribune, trois choses :

- primo, vis-à-vis des particuliers, des familles, dont certaines peuvent intellectuellement tenir des discours proches de celui que je tiens en ce moment, tout en instrumentant les dispositifs dérogatoires en question pour leur cas de figure propre : leur démarche peut s'expliquer sinon se comprendre, mais sur un plan collectif et global, elle est, au fond, difficilement recevable sauf à légitimer les inégalités, les ghettos, les communautarismes. Et oui, il faut appeler un chat un chat et nous en avons tous la responsabilité ! C'est pourquoi il faut contribuer à modifier de tels comportements.

- secundo, donc, puisqu'on parle des puissances publiques, l'Etat central – disons : le gouvernement – et, à sa suite, le législateur doivent assumer, je pense, cette responsabilité. Je vais le dire sur un mode interrogatif : ne faut-il pas envisager un encadrement du dispositif de la carte scolaire au niveau national, par la loi, qui, au-delà de simples critères géographiques, incorpore des critères sociaux et scolaires dans la sectorisation ? Il faut certes en appeler à la conviction des citoyens mais, à ce stade, n'est-il pas nécessaire de pousser un peu cette conviction ? Je sais : ça fait jacobin et ce n'est pas à la mode. Mais de la même manière qu'entre le faible et le fort c'est la loi qui libère, l'Etat peut, par une approche disons directive, contribuer à garantir cet équilibre, quand l'intérêt général le commande. Il faut savoir n'y recourir qu'en tant que de besoin. Et là, on en a besoin. Mais je suis, dans ce registre, assez pessimiste quand on voit de quelle manière la carte scolaire a été, on dit pudiquement « assouplie », dans le second degré, au niveau des collèges. Car, soit dit en passant, certains établissements s'en sont trouvés réduits à une situation de déshérence (confer le collège montpelliérain Las-Cazes et, plus globalement, le rapport de deux inspecteurs généraux, répondant à une commande de l'ancien ministre, Monsieur Darcos, et indiquant que le seul assouplissement de la carte scolaire a eu pour effet une migration d'élèves des établissements ruraux ou de banlieues vers des établissements plus cotés de centre-ville, fragilisant ainsi certaines structures). Même constat dans un rapport de la Cour des comptes, fin 2009. J'entends parfois interjeter que ce ne serait pas la seule raison. Mais c'est assurément une des raisons et probablement pas la moindre.

- tertio, le secteur privé d'enseignement sous contrat doit également intégrer ce devoir qui pèse sur toute la société, consistant à favoriser la mixité sociale, en particulier par l'école. Je n'ai ni l'intention ni la prétention de rallumer la guerre scolaire ! Mais c'est

une contrepartie évidente, à mes yeux, au financement public qui lui est affecté.

Il y a sur ces points une réflexion à mener au plan national, dans le cadre du grand projet que nous appelons de nos vœux. Une réflexion ordonnée et apaisée. Mais le plus rapidement sera le mieux.

Voilà qui est dit. Prenez-le comme une contribution à un débat appliqué qui a du mal à émerger.

Et cela me conduit tout naturellement à notre démarche de réussite éducative.

Je reprendrai quelques éléments de mes interventions introductives, lors de nos réunions dans les quartiers.

D'abord, je veux réaffirmer que si les truchements et acteurs sont nombreux par lesquels cette œuvre globale peut être accomplie, il s'agit de les positionner correctement, c'est-à-dire de flatter leurs complémentarités tout en respectant scrupuleusement la nature, la compétence et le rôle spécifique de chacun d'entre eux.

Ceci n'est pas une forme de politesse. C'est le strict respect de ce qu'est l'école, de ce que sont ou doivent être les programmes scolaires, de ce qu'est la compétence professionnelle des professeurs, qui ont pour mission d'instruire. L'espace / temps scolaire est un lieu à part, où ce qui est enseigné ne se négocie pas, garantissant la formation de citoyens libres et responsables.

Donc la Ville n'est pas la grenouille qui voudrait se faire plus grosse que le boeuf. Elle est un partenaire certes important, parce que doté de moyens – et c'est, alliée à sa volonté politique, une raison de sa prise d'initiative –, mais elle est un partenaire parmi d'autres : au premier chef l'Etat, singulièrement l'Education nationale ou, préférerais-je presque dire, l'Instruction publique, et aussi vous toutes et tous qui êtes présents ici ce matin et qui l'avez été avec volonté et assiduité lors de nos 7 réunions de quartiers : l'Inspection académique, les services de l'Etat dédiés à la cohésion urbaine et à l'égalité des chances, la Ville, dans la transversalité que j'ai souvent explicitée (outre l'éducation, je veux citer mes collègues Françoise Prunier, pour l'enfance, Michel Passet, pour la jeunesse, Michaël Delafosse, pour la culture, Sophie Boniface-Pascal, pour les sports, Patrick Vignal, pour la cohésion sociale urbaine, Brahim Abbou, pour l'éducation à la citoyenneté, auxquels on pourrait aussi bien ajouter la compétence sociale, celle du personnel et, j'y tiens, celle des territoires, au travers des adjointes et adjoints de quartier), l'Agglomération, dont beaucoup de dispositifs ressources sont et seront des vecteurs incontournables au service de notre objectif, le Département, partenaire de longue date, notamment par ses services de solidarité, de protection maternelle et infantile, et par son office Hérault Sports, la Région Languedoc-Roussillon, la Caisse des Allocations Familiales et tous les acteurs de terrain : directeurs d'établissements, représentants des enseignants, représentants des personnels municipaux, représentants des familles et des parents d'élèves, mouvement associatif, particulièrement les associations d'éducation populaire, les associations de protection et de prévention et les associations et conseils de quartier, issus de nos territoires. Soyez-en remerciés.

Ensuite, le projet que nous appelons de nos vœux est bien un projet éducatif local global, en ce qu'il doit être un cadre formalisé au sein duquel s'inscrivent les acteurs qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation sur un même territoire, pour exercer leurs missions et leurs responsabilités de façon conjointe, cohérente et coordonnée, autour d'objectifs communs, avec une définition partagée des objectifs de politiques éducatives, un accès égal à l'offre éducative, une répartition géographique équitable et j'ajouterais une communication informative également cohérente et coordonnée. Nous le verrons, c'est une forte demande issue des réflexions dans les quartiers.

Enfin, il s'agit d'une démarche et non d'un dispositif inscrit dans le marbre. Je la compare souvent à une démarche qualité, qui consiste à dire ce qu'on fait et à faire ce qu'on dit et à évoluer constamment selon un principe d'amélioration continue. C'est ce qui nécessite et justifie des éléments concrets d'organisation, de coordination et de décision, que je détaillerai dans mon quart d'heure de conclusion, à la fin de ces Assises. Donc merci de rester jusqu'au bout !

En parlant de ce projet, ces derniers temps, on m'a fait deux remarques :

- D'abord, qu'est-ce que la Ville met sur la table en matière de deniers sonnants et trébuchants (sous-entendu : quel est l'effort supplémentaire qu'elle y consent ?).

Je veux dire, avant de parler chiffres – et les engagements financiers sont la marque concrète d'une ambition politique – que notre démarche de réussite éducative correspond d'abord à une politique d'organisation avant d'en appeler à une politique de moyens. Ainsi elle consiste, d'une part, à rationaliser et re-orienter des dispositifs existants selon des priorités et une méthode et, d'autre part, à les mettre en complémentarité avec les dispositifs de l'Etat, à commencer par le temps scolaire, c'est-à-dire d'instruction, obligatoire. D'où l'objectif d'élaborer un projet éducatif local global.

Cela dit, la compétence décentralisée de la Ville, en matière d'investissement et de fonctionnement des établissements scolaires du 1er degré (maternelles et élémentaires), participe directement à l'objectif de réussite éducative. Tout n'est pas question de moyens, entend-on parfois et même de plus en plus souvent dire. C'est vrai – et ma remarque première en témoigne –, mais il ne faut quand même pas exagérer. Erigée en doctrine, une telle assertion relèverait de la mauvaise foi !

On constate, année après année, depuis 2007, avec regret et impuissance, la baisse des moyens en personnels enseignants de l'Education nationale : encore 16 000 en moins cette année. Et ça finit par se voir ! Des dispositifs particuliers, tels les RASED, dont la nécessité et l'efficacité sont pourtant généralement reconnues, s'en trouvent affaiblis. L'école maternelle est, en partie au moins, menacée : les 2 - 3 ans ne sont plus admis dans les écoles hors zones d'éducation prioritaire. Et même dans les ZEP, certains établissements ne peuvent garantir l'admission de tous les élèves. A Montpellier, il y a plus de 400 enfants de « Toute petite section » (TPS) inscrits par leurs parents auprès de la Ville mais en stand-by, au seuil de l'école. Où on voit que le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite est devenu une doctrine du gouvernement et qu'à l'instar d'autres secteurs, l'Education nationale est une variable d'ajustement de la paupérisation budgétaire de l'Etat. Et bien, pour nous, au contraire, l'Education doit être une priorité absolue : une priorité telle que, dès les premiers niveaux d'apprentissage, c'est-à-dire dès la petite enfance, les moyens doivent être à la hauteur des objectifs. Ce sont les équilibres futurs de la société qui sont en jeu. Mon collègue Paul Bron, adjoint à l'Education de Grenoble et qui est surtout là, parmi nous, en tant que représentant du Bureau du Réseau français des villes éducatrices, dira tout à l'heure ce qu'une très grande majorité de maires de notre pays, dont celui de Montpellier, entre autres, exprime via le Réseau français des villes éducatrices, sous la forme d'un appel à la Nation et à ses responsables politiques, pour un grand débat portant sur un projet national pour l'enfance et la jeunesse, plus communément dénommé « Appel de Bobigny », ville où il a été finalisé [Cf. www.villeseducatrices.fr, Ndlr].

Aussi, à la Ville de Montpellier, sommes-nous cohérents avec cette ligne quand nous décidons, au niveau de notre compétence, de renforcer les moyens affectés à l'Education, dans le budget 2011, avec la garantie de maintenir le niveau de cet effort sur les 4 exercices à venir, jusqu'à la fin de la mandature, en 2014. Je le souligne : malgré le contexte de crise que nous savons tous, c'est le seul poste budgétaire qui augmente dans le budget de la Ville. Ce n'est pas pour ma bonne figure et il n'y a pas eu à ferrailler en interne : madame le Maire et la majorité municipale, nous avons bien compris que dans une période de difficultés financières générales, les collectivités doivent se centrer sur leurs « métiers » de base. Et les affaires scolaires sont une des principales compétences décentralisées des communes.

Rapidement dit, en matière d'investissements, entre 2008 et 2014, 5 groupes scolaires auront été construits, en accompagnement du développement des nouveaux quartiers, ce qui représente 30 millions d'euros de crédits sur 4 ans, dont près de 7 millions en 2011. Toujours en investissements, en 2011, les crédits consacrés aux travaux et à la maintenance des écoles maternelles et élémentaires progressent de 2,5 millions d'euros : d'une part, une enveloppe de 1 million d'euros est consacrée à la réhabilitation du patrimoine immobilier scolaire le plus ancien et/ou le plus fragile, le plus souvent situé dans des « zones d'éducation prioritaire ». Cette enveloppe sera reconduite jusqu'en 2014 (soient 4 millions d'euros en 4 ans). Et, d'autre part, les « crédits globalisés », affectés aux travaux, réparations, aménagements, améliorations dans les écoles maternelles et élémentaires, sont portés en 2011 de 3,5 à 5 millions d'euros (soit une progression de

1,5 millions d'euros) et seront maintenus à ce niveau jusqu'en 2014.

En fonctionnement, je rappelle que la Ville déploie plus de 1 200 agents dans les 117 écoles de la ville. Au sein de ces effectifs, je veux souligner l'effort considérable qui est en train d'être fait, avec la « déprécarisation » des 378 agents d'entretien et de restauration scolaire (en 2010) et de 160 animateurs (en 2011), c'est-à-dire leur inclusion en tant que titulaires dans la Fonction publique territoriale, accompagnée par un vaste programme de formation et de qualification. Les 57 animateurs référents (un par groupe scolaire) ont été mis à temps plein à partir du 1er janvier 2010. Cette démarche, à la fois sociale et de qualité, représente un engagement supplémentaire de la collectivité à hauteur de 6 millions d'euros par an. Alors, bien sûr, nous vivons en ce moment une période de transition, avec des difficultés liées au passage d'un système à un autre et, aussi, singulièrement pour les ATSEM, à un rythme de travail quotidien qu'on qualifiera par euphémisme d'exigeant et qui est à corréluer avec le débat sur les rythmes scolaires. Je tiens à saluer nos personnels municipaux. Mon ardent souhait, comme le vôtre, est évidemment que ce dispositif soit stabilisé aussi rapidement que possible. Car les transitions sont faites pour être... transitoires.

Cette démarche est en relation directe avec l'objectif de réussite éducative, puisqu'en fine elle améliorera nettement le niveau d'encadrement des enfants dans les temps périscolaires et renforcera la qualité des projets éducatifs conduits durant ces temps, consolidés en Accueils de Loisirs Associés à l'École, avec l'appui de la CAF, que je veux souligner à cette occasion. Enfin, une variété de dispositifs concourt également à l'objectif de réussite éducative : études surveillées, samedis malins, classes de découverte, offres culturelles, centres de loisirs, etc, auxquels il faut ajouter un appui au secteur associatif sous forme de subventions.

A ce stade, je veux insister sur un point politiquement important. Cet effort de la Ville est conduit dans le cadre de ses compétences. Pour dire les choses clairement, il n'est pas envisageable pour nous de nous substituer d'une façon ou d'une autre à la compétence de l'Etat. Nous ne sommes pas en possession du fameux tonneau des Danaïdes, c'est-à-dire de la capacité à faire du déficit budgétaire ! Je m'adresse là à l'Etat central, au gouvernement, pour dire les choses, et non aux administrations déconcentrées représentées parmi nous et que je remercie vivement pour leur participation active à cette démarche.

- Ensuite, on m'objecte gentiment que nous ne communiquerions pas suffisamment sur cette compétence. Là ça me va droit au cœur, car je suis professionnellement dans la communication institutionnelle. Mais je vais vous dire : ce n'est pas un acte manqué, c'est un parti pris. J'ai pour devise : « communiquer ce qui existe et non pas communiquer avant ce qui existe ». Ou pire : à la place de ce qui existe ! C'est un peu le « dire ce qu'on fait, faire ce qu'on dit » de la démarche qualité. Donc maintenant que des concrétisations émergent, nous allons sans doute de plus en plus en parler. C'est cela qui rythme cette communication. Et entre nous, comme je n'ai pas de plan de carrière, je ne ressens nullement le besoin de forcer artificiellement l'allure...

En concluant, car le temps nous est compté, je crois utile de remettre en mémoire les trois pôles à partir desquels nous avons proposé de conduire cette étape réflexive. Comment l'appeler, d'ailleurs : concertation, co-élaboration, co-production ? Un peu des trois, sans doute.

1- les 5 priorités adoptées par la municipalité, qui fixent la cohérence du projet sur tout le territoire de la ville, que nous avons résumées en 5 mots finalement interchangeables, tant elles sont toutes les cinq... prioritaires : identité – citoyenneté – éveil – intégration – socialisation et qui recouvrent, pour aller vite, le renforcement de l'apprentissage de la langue française : lecture et écriture prolongées par l'initiation à la pratique des arts vivants ; l'éducation comportementale et citoyenne, pour son bien-être et pour relayer concrètement des messages et démarches civiques auprès des autres ; l'initiation pratique et ludique à la culture scientifique et technique et au développement durable, au carrefour de toutes les activités humaines, pour introduire la rationalité, distinguer entre connaissance et superstition, éveiller l'esprit critique, constater et valoriser la complémentarité entre capacités intellectuelles et capacités manuelles ; la mémoire collective historique et l'appropriation d'un destin collectif, inscrits dans le territoire de son lieu de vie, comme creuset d'une nation toujours en devenir ; la pratique des sports collectifs et du spectacle vivant, pour admettre les

différences et flatter leurs complémentarités.

2- la connaissance, l'analyse et la valorisation des expériences acquises.

3- l'identification de besoins, divers et différents d'un territoire à l'autre, permettant une souplesse et une adaptation du projet éducatif local.

Et puis il devra y avoir un indispensable suivi méthodique, fixant l'évaluation du projet, permettant des corrections régulières de trajectoire, dont l'architecture était également soumise à la discussion. Je commencerai à décliner des éléments concrets dans ma conclusion, à la fin de ces Assises.

Nous constituons de fait un réseau. Mais ne soyons pas un réseau de plus, soyons, dans le domaine éducatif local, le « réseau des réseaux », pour rationaliser, mettre en complémentarité et en synergie, simplifier, communiquer, suivre, évaluer, corriger..., au service des enfants, dès la crèche, et, progressivement, d'un public jeunes plus étendu. Notre démarche doit aussi conduire à faire mieux connaître et apprécier les activités et projets qui en découleront, à les rendre lisibles et accessibles. S'agissant des temps péri et extrascolaires, la participation des jeunes usagers est volontaire. J'ai toujours dit que notre objectif n'est pas de battre des records de fréquentation, pour une sorte de gloire mal placée. Mais si l'épanouissement des individus qui bénéficient de ces actions nous importe, les puissances publiques ont pour raison d'être et d'agir de contribuer aux équilibres dans la société, en l'occurrence favoriser l'accès à l'égalité des chances et la cohésion sociale dans les quartiers. Or cet utile et nécessaire mouvement ne pourra être assuré que si les temps éducatifs hors scolaire sont significativement fréquentés.

Voilà, je vais m'arrêter là, pour céder la place aux responsables des services Education, Enfance, Jeunesse et Sports de la Ville, qui vont restituer la synthèse des réflexions par quartiers et échanger avec vous. Je veux saluer l'excellence de leur travail et de leur implication, ainsi que ceux de tous leurs collaborateurs. Qu'ils en soient remerciés, ainsi que la direction générale des services.

Je veux aussi saluer votre implication, car en 7 réunions c'est un demi millier d'acteurs du mundillo de l'éducation qui ont, je crois, été heureux, d'abord, de se trouver associés à une réflexion collective dans une unité de lieu et de temps. Manière de dire que cela ne doit pas arriver souvent... J'en ai perçu, en même temps qu'une forme d'enthousiasme, une forte attente. Je dirais, plus précisément, une attente de concret : ça aussi, je l'ai souvent entendu. Nous sommes donc bien dans le règne de la réflexion appliquée et non dans celui du colloque universitaire (exercice par ailleurs utile et pour lequel nous avons le plus grand respect).

Ma phrase finale, je l'emprunterai à Pierre Mendès-France, qui, prononçant un célèbre discours à la jeunesse, en tant que président du Conseil, en 1954, affirma : « Toute action n'est pas vaine, toute politique n'est pas sale ». Essayons d'être à la hauteur de cette maxime, pour faire en sorte qu'elle conserve toute son actualité.



Intervention de Monsieur Pierre MAUREL, Vice-président du Conseil général de l'Hérault, délégué à l'Éducation pour tous

Je remercie Madame le Maire de me donner l'opportunité, d'abord de saluer le travail de la mairie de Montpellier, ce qu'elle déploie depuis un certain temps, et l'organisation qu'elle y met pour améliorer tout cela. Je veux saluer aussi le travail des éducateurs, qu'ils soient salariés de l'Etat ou des associations, qui font tous un travail admirable et que nous suivons avec beaucoup d'intérêt.

Pour résumer en quelques mots, dans le cadre de la décentralisation, la première et la deuxième le rôle des collectivités territoriales ne se limite au gîte et au couvert. C'est-à-dire : les travaux, l'entretien, le paiement du fonctionnement, le paiement des personnes qui s'occupent de l'entretien des bâtiments et de la restauration. C'est la seule chose qui nous a été transmise par l'Etat.

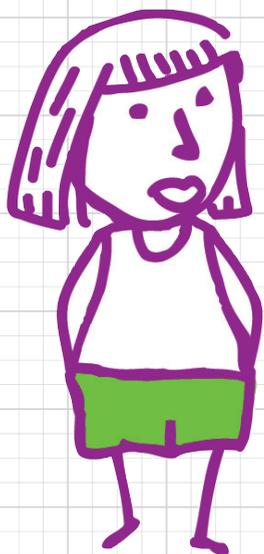
Mais comment peut-on rester inactif quand on sait ce qui a été décrit, ces inégalités extrêmement profondes, que ce soit dans les écoles, dans les collèges voire même dans les lycées ? Ainsi, les collectivités territoriales ont été amenées à prendre des initiatives, même si ce n'était pas directement de leurs compétences. Ces initiatives entraînent des charges supplémentaires, mais au Conseil général, nous les menons en total partenariat avec l'Inspection d'Académie. Nous sommes des partenaires extrêmement liés, parce que dans les collèges, ce sont les pédagogues qui décident de la pédagogie et non les élus. Donc, notre rôle c'est d'accompagner les propositions des pédagogues en finançant des projets éducatifs, même si le temps n'est pas à l'explosion de nos budgets pour l'accompagnement éducatif. C'est quelque chose d'extrêmement important, parce que ces inégalités, Jean-Louis [Gély, Ndlr] les a décrites parfaitement, elles existent et on les voit tous les jours.

Je voudrais les illustrer par un exemple très particulier : actuellement, l'Etat, avec l'aide de la Région et du Département, a mis en place un projet, pour permettre la circulation de l'information entre les établissements scolaires et les parents d'élèves, la gestion se faisant grâce aux nouvelles techniques de l'information. Le seul problème, c'est que si l'on veut communiquer avec les parents par l'internet, encore faut-il qu'ils soient dotés de l'outil informatique et, surtout, d'une connexion internet. Or nous avons une expérience sur la ville de Sète, et il s'est avéré que dans des quartiers dits difficiles, 80 % des familles ont une connexion internet. C'est beaucoup, aujourd'hui, dans des quartiers pas forcément favorisés. Cependant, ce qui nous intéresse, ce sont les 20 % restants. Et on ne peut pas continuer à voir se développer une telle fracture numérique, que tout le monde condamne mais que nous sommes en train d'installer. A partir du moment où les familles pourront consulter le cahier et les absences, ce sera un progrès fantastique, mais il faut trouver des solutions pour les 20 % qui ne doivent pas être laissés de côté. Je pense que tout ce que vous faites au niveau des écoles, il faudra le relayer au niveau des collèges et, par la suite, au niveau des lycées.

Concernant la question de la sectorisation, que Jean-Louis [Gély, Ndlr] a évoquée – ce que nous appelons la carte géographique, pour l'affectation des élèves –, effectivement, sur la ville de Montpellier, la situation la plus grave réside au collège Las Cazes. Ce collège a été entièrement restructuré par le Conseil général, il y a quelques années, pour accueillir 900 élèves. Et aujourd'hui, il n'y en a que 300. Dans cet établissement, la mixité scolaire est absolument nulle et, bien sûr, cela pose des problèmes, malgré toute la qualité des équipes pédagogiques, et c'est tout à fait le cas au collège Las Cazes.

Merci à tous, car vous êtes des partenaires de l'éducation, voire des acteurs directs. Merci pour tout ce que vous faites pour nos enfants, pour diminuer ces différences, pour éviter ces discriminations. Et puis, comme c'est l'époque, je vous présente tous mes vœux : que vos projets aboutissent. Et recevez le salut d'André Vezinhet, mon président. Merci à tous.





10h30 / 11h **Synthèse des sept** **concertations**

*Madame Emmanuèle FACQ,
Responsable du service Enfance*

*Monsieur Bruno LAPEYRONIE,
Responsable du service Sport et Jeunesse*

*Monsieur Henri QUATREFAGES,
Responsable du service Education*

*Monsieur Guillaume COMTE,
Responsable du pôle Politiques éducatives
et partenariales*

Monsieur Bruno LAPEYRONIE

Bonjour à toutes et à tous.

A travers les 7 lieux (Prés d'Arènes, Port Marianne, Mosson, Hôpitaux-Facultés, Croix d'Argent, Cévennes, Centre), 3 ateliers (la parentalité, la cohérence éducative, la place des jeunes dans la cité) ont eu lieu, animés par 4 référents.

Malgré le titre ambitieux de « Synthèse des concertations », nous n'allons pas nous livrer à un exercice synthétique. D'une part, vous le savez, une synthèse écrite vous a été envoyée avec l'invitation aux Assises. D'autre part, ce travail n'a pas la vocation d'être exhaustif, et ne peut retranscrire l'ensemble des éléments évoqués lors des ateliers. Cependant, nous pouvons profiter de ces quelques minutes pour mettre en exergue quelques faits significatifs.

La synthèse proposée fait apparaître 4 thèmes transversaux que sont les notions de « territoires », « communication », « réseaux » et « approche culturelle ». Avec notre propre sensibilité, en voici quelques illustrations.

Territoire

Premier thème transversal : « les territoires ».

Ils semblent être définis, dans nos concertations, au pluriel (« les territoires ») : le territoire choisi et le territoire subi ?

Éléments forts

Deux éléments forts sont ainsi apparus :

- d'une part, la disparité entre les territoires d'actions des différents acteurs (institutionnels, habitants, acteurs locaux, etc.).
- d'autre part, l'interprétation des différents territoires est vécue diversement. Soit comme une force (à travers les valeurs d'identité, proximité, cohérence d'actions), soit comme une faiblesse (saupoudrage, superposition d'acteurs ou de dispositifs, stigmatisation, découpage géographique, éloignement et mobilité...).

Propositions d'actions municipales

Les propositions d'actions qui ressortent de cette synthèse sont schématiquement :

- la coordination des géographies des dispositifs municipaux (Maison Pour Tous, Accueil de Loisirs Associé à l'École, Montpellier Sports).
- la nécessaire mutualisation et harmonisation des géographies d'actions extra-municipales dans la limite des possibilités.

Monsieur Henri QUATREFAGES

Le parti pris a été celui d'organiser les concertations sur chacun des 7 quartiers de la ville. Chaque quartier a une histoire, une culture, une taille, des équipements, des modes d'organisations ou de réseaux différents.

Cette « identité territoriale » n'est pas vécue de la même manière sur le quartier Mosson ou sur le quartier Centre, sur les Cévennes ou sur le quartier Hôpitaux Facultés.

La concentration des actions, des acteurs, des difficultés ou des spécificités sur une partie du quartier tend à donner une image dominante, positive ou moins positive, qui ne reflète pas la diversité de ces sous ensembles.

Chacun s'est accordé à dire qu'il convenait de favoriser la rencontre et la mobilité des intervenants et des publics à l'intérieur du quartier et sur l'ensemble de la ville, notamment pour ceux qui vivent leur quartier comme une résidence protectrice ou enfermante.

Il nous a quelquefois été reproché de ne pas avoir invité des représentants d'une école,

d'une association, d'une Maison Pour Tous parce que l'implantation géographique de la structure appartenait à un autre territoire que celui concerné par la réunion, en oubliant que la zone d'influence dépassait cette limite.

Si le territoire est une sécurité : c'est lui qui donne de « l'adresse » ! Les concertations ont confirmé l'appartenance de nombreuses structures ou dispositifs à de multiples territoires et l'ont revendiqué.

Un axe de réussite éducative a été proposé autour de la capacité à rencontrer « l'autre » en favorisant la mobilité et la capacité à sortir du territoire de proximité.

Autre demande récurrente, une meilleure information sur les définitions territoriales des différents partenaires sinon leur harmonisation.

Communication

Deuxième thème, la communication.

Ce thème fait autant appel aux langages institutionnels peu perméables et à l'organisation des échanges d'informations entre acteurs.

Monsieur Guillaume COMTE

Deux points d'amélioration ont traversé significativement les échanges sur la communication, la lisibilité et l'accessibilité.

Le premier point renvoie aux difficultés que rencontrent les professionnels à échanger entre eux ou avec les usagers dans une compréhension mutuelle. Les parents ont beaucoup de mal à se repérer dans le jargon des professionnels et parmi la multitude de sigles employés par le secteur éducatif. Des parents d'élèves siégeant aux conseils d'école, que nous pourrions croire plus aguerris, ont dit leurs difficultés à investir leur rôle dans un échange d'informations très/trop spécifique. Cette problématique est vraie dès la petite enfance et constitue un frein à une réelle coéducation entre parents et professionnels.

A minima, les participants aux réunions de concertation ont appelé la création d'un lexique déclinant tous les sigles. Le manque d'accessibilité de l'information a été également largement évoqué. Il s'agit ici essentiellement de la communication en direction des familles sur l'offre éducative. Des supports existent mais circulent peu dans les familles, les lieux de diffusion étant peu appropriés et l'information peu ou pas accompagnée. La création d'espaces d'échanges et d'informations a été abordée comme une priorité, les crèches et les écoles primaires ont souvent été citées pour être un lieu privilégié de diffusion de l'information : une information claire et adaptée, accompagnée par des professionnels. A titre d'exemple, une expérience conduite dans le cadre du Contrat Educatif Local et limitée, par conséquent, aux territoires prioritaires : « Les coins malins » a répondu en partie aux attentes des parents et aux besoins des professionnels. Dans les centres sociaux, écoles primaires, agences de la solidarité départementale et les associations, une information claire et exhaustive sur l'offre éducative était disponible dans un espace dédié mais surtout livré par un animateur, une assistante sociale ou un éducateur. Cela mériterait sans doute d'être réactivé et développé à l'échelle de la ville de Montpellier.

Madame Emmanuèle FACQ

Il n'est pas évident, en première analyse, d'associer les notions de « petite enfance », « communication » et « réussite éducative. En effet, pour les familles, l'accueil du jeune enfant est d'abord perçu en creux, comme un mode de garde qui vise surtout à permettre aux parents de reprendre leurs activités après la naissance d'un enfant. La première attente est « d'avoir une place ». Mais dès que l'enfant est intégré dans un établissement, les aspects qualitatifs l'emportent et la priorité devient naturellement la qualité de l'accueil, du projet.

C'est pourquoi, les professionnelles de la petite enfance se mobilisent depuis plusieurs mois pour rédiger un « projet éducatif » axé sur la qualité de l'accueil et centré sur les besoins de l'enfant.

Ce document vise à être à la fois un outil de communication avec les parents et un référentiel d'action pour les professionnelles ainsi que la reconnaissance de la qualité de leur action. Une des particularités de ce projet est que la petite enfance ne répond pas à des obligations de « programme avec évaluation des acquisitions », comme c'est le cas à l'école, mais, pour autant, les aspects pédagogiques n'en sont pas absents, que ce soit la conquête d'une certaine autonomie ou l'apprentissage du « vivre ensemble ».

Le projet éducatif en cours d'élaboration balaie différentes thématiques de l'accueil des jeunes enfants en prenant en compte ses besoins physiques et psychologiques ainsi que le respect de son rythme de vie en de croissance.

La finalisation de ce document est prévue pour l'été 2011.

Réseaux

Troisième thème synthétique : les réseaux.

Nous avons retrouvé au sein de chaque atelier la notion de « réseaux », qu'il faut comprendre comme des structures formelles ou informelles d'échanges, d'informations et de compétences.

Monsieur Henri QUATREFAGES

Les concertations ont mis à jour un grand nombre de réseaux formels ou informels, associatifs ou institutionnels et professionnels. Ils ont été définis à la fois comme une force et comme une faiblesse.

Une force, d'abord, car ils sont les vecteurs de circulation de l'information, forces de propositions et de régulations des projets et en capacité de faciliter sinon de résoudre la complexité de définition stricte du territoire et d'en être l'élément complémentaire et indispensable par leur souplesse, leur géométrie variable face à la rigueur du territoire et de ses limites.

Le réseau est vu également comme un espace de mutualisation des acteurs professionnels et associatifs, instance de production en même temps que de diffusion et de communication. Il est (si on peut dire) la carte maîtresse du territoire à redessiner sans cesse.

La faiblesse ou la difficulté serait du côté de leur très grand nombre, de leur multiplication constante et de la complexité pour certains à gérer l'appartenance à de multiples réseaux, alors que d'autres sentent exclus et les jugent trop imperméables.

La difficulté réside alors d'en trouver la tête, son objet précis puis d'en assurer la pérennité et la coordination.

On est là dans la définition triviale du réseau.

Les propositions sont nombreuses et concernent la nécessité de développer les liens entre les réseaux (notamment pour les réseaux de professionnels), la nécessité de s'appuyer sur des réseaux existants avant de mettre en place de nouvelles dynamiques de réseaux.

La question est clairement posée du devenir du réseau constitué de fait par nos concertations, de sa structuration, de sa coordination et, a minima, la question du maintien du contact établi et l'information sur la suite du projet de réussite éducative.

Monsieur Guillaume COMTE

Si les réseaux sont un réel levier pour l'efficacité et la cohérence de l'action éducative, leur structuration est souvent complexe. Animés par un intérêt commun, les acteurs éducatifs se mobilisent largement mais se retrouvent vite confrontés aux réalités qui fondent un réseau :

- la composition (institutions ? associations ? bénévoles ? salariés ?),
- la taille (quelle est la taille critique en fonction des enjeux (échanges d'informations ou réponses à des situations précises ?),

- le niveau d'échanges (s'autorise-t-on à entrer dans le détail d'une situation individuelle ?),
- la représentativité (qui parle au nom du réseau ?),
- la logistique (lieu de réunion, animation, secrétariat, ...).

Les concertations ont permis de se faire une idée de la richesse des réseaux existants (Mosson : réseaux associatifs et institutionnels pailladins ; Croix d'Argent : réseau grand Croix d'Argent ; centre : réseau interprofessionnel Gély - Figuerolles - Gambetta ; Prés d'Arènes : REAAP Saint-Martin ; Cévennes : collectif Rimbaud). Une deuxième étape consisterait à faire un état des lieux précis et à dresser une typologie. L'enjeu est de permettre aux institutions et, notamment, à la Ville d'apprécier leur niveau de représentation et leur niveau d'implication en termes de pilotage, de coordination et de soutien logistique.

Approches culturelles

Quatrième et dernier thème synthétique : les approches culturelles.

Elles interpellent à la fois les publics, les pratiques et les équipements culturels à travers les accès à la culture.

Madame Emmanuèle FACQ

Les réunions préparatoires ont mis l'accent sur les différentes acceptions de la notion de culture : découverte et pratiques artistiques, connaissance et reconnaissance des cultures différentes, mais aussi nécessité de construire un socle de valeurs et de culture communes.

Dès leur plus jeune âge, il est essentiel de proposer aux enfants différents types d'apprentissage culturel dont voici quelques exemples.

Plusieurs crèches, familiales ou collectives, s'investissent dans l'accompagnement de la découverte de la peinture, au Musée Fabre, autour d'un projet construit en partenariat entre le personnel encadrant des enfants et celui du Musée. Trois thématiques pédagogiques « Je découvre le Musée », « L'arc en ciel » et « Les frimousses du Musée » permettent aux enfants dès 2/3 ans de regarder les tableaux, de reconnaître les couleurs ou les personnages, avant de retraduire ces ressentis dans leurs propres dessins.

La découverte de l'imaginaire du Livre intervient également avec le projet « bibliothèque », qui illustre un partenariat actif entre les médiathèques et les établissements de petite enfance. A travers la formation des professionnels de l'enfance, mais aussi la mise à disposition d'ouvrages, les livres font partie de l'environnement quotidien et familial des enfants dans les établissements.

Mais la culture, c'est aussi le lien social que l'on retrouve dans des projets intergénérationnels qui rassemblent tous petits et anciens pour des moments d'échanges joyeux et de chansons partagées. Les professionnelles ont également réalisé un CD et un carnet de chants illustrés qui sont utilisés dans les établissements.

Ces expériences mériteraient d'être développées et systématisées pour s'inscrire dans un parcours pré scolaire et servir de lien avec l'école et les familles.

Monsieur Guillaume COMTE

Parmi les différentes approches abordées à l'occasion des réunions préparatoires, la culture professionnelle a pris une place importante dans l'atelier « La parentalité ». Les participants ont effectivement pointé l'insuffisance de culture commune dans ce domaine. Le travail auprès des parents a beaucoup évolué, notamment avec l'augmentation du nombre de familles monoparentales, de familles déracinées ou de familles en « cumul » de difficultés économiques et sociales. En ce sens, des espaces d'échanges de pratiques et des actions de formations communes ont été plébiscités, l'enjeu étant de favoriser les complémentarités entre les acteurs et de construire des approches cohérentes des problématiques liées à la parentalité.

Monsieur Henri QUATREFAGES

Concernant la pratique artistique, elle est apparue comme une composante essentielle du développement social des familles. Les acteurs éducatifs ont témoigné de l'efficacité dans ce domaine d'actions, du type « atelier culturel parents / enfants », qui mériteraient d'être développées.

Quatre dimensions ont traversé la question de la culture :

- les cultures professionnelles (mutualisation, explicitation des champs de compétence et d'intervention).
- la culture des publics (revendiquée ou assignée) vue comme une richesse.
- la pratique culturelle (la question de l'accès pour pratiquer ou pour être spectateur, l'existence d'équipements).
- la langue, socle commun de tous projets éducatifs.

Conclusion par Monsieur Henri QUATREFAGES

Une synthèse ou des actes ?

• Le choix d'une synthèse plutôt que d'actes exhaustifs et chronologiques s'est imposé à la reprise des notes et enregistrement des 21 tables rondes organisées au cours des 7 réunions de concertations et des 3 ateliers : parentalité, place des jeunes, cohérence éducative.

Cette cohérence de constats et de propositions et sa présentation synthétique ne gomme pas (nous l'avons évoqué) la spécificité, l'originalité de chacun des territoires consultés mais doit être prise en compte pour la suite de notre travail et nous donne deux indications de méthode :

La première :

Nous devons à la fois :

- Prendre appui sur la réalité, l'exigence du terrain et du territoire (bien défini),
- Organiser, sur l'ensemble de la ville, le partage de thématiques communes fédératrices, pour aborder puis éventuellement mettre en œuvre les nombreuses propositions contenues dans le document. Pour en citer rapidement quelques unes :
 - *l'aide à la création d'outils de communication* adaptés aux besoins des professionnels, des enfants et de leurs parents, en favorisant la circulation de supports d'informations qui ont fait leur preuve.
 - *la mise en place des espaces de paroles inter professionnels* qui permettront de partager une culture commune à l'échelle de la ville.
 - *l'amélioration des temps périscolaires des enfants* en respectant les rythmes de vie ainsi que les contraintes professionnelles des parents (une réflexion sur la semaine, qui intègre le rythme quotidien et annuel avec semaine de 7 jours...).
 - *le renforcement des réseaux* existants en incitant leur création là où le besoin existe en favorisant leur pilotage et leur coordination.
 - *faciliter le rôle de l'école, lieu des apprentissages scolaires et lieu fédérateur de la communauté éducative* (enseignants, personnels municipaux, parents, associations...) : l'école, lieu privilégié d'échanges, de communication, de conception de projets..

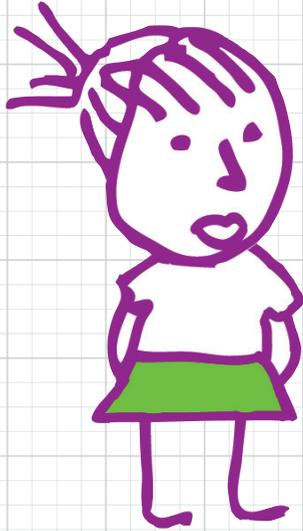
La seconde :

Elle se révèle aussi à partir de la synthèse de nos concertations, par l'émergence des 4 thèmes que nous avons choisi de vous présenter : le territoire, les réseaux, la communication et la culture.

Ces thèmes sont des axes structurants, ils sont à approfondir en commun et serviront peut-être de cadre de référence à la construction de nos projets concrets et partenariaux.

Il convient de saluer l'ensemble acteurs éducatifs qui ont participé aux concertations de façon constructive, dynamique et ont apporté leur expérience, leur expertise de terrain. Un grand merci, également, à Ophélie Boudjemaa, Colin Fagedet-Cousquer, Xavier Fiol, pour leur part essentielle dans l'organisation des concertations de ces Assises et l'élaboration de cette synthèse sous la houlette de Guillaume Comte.

Pour finir, je voudrais indiquer que ces concertations, ces Assises et la présentation de ce matin sont des exercices peu habituels pour les responsables de services que nous sommes au sein de la DREJS (Direction de la réussite éducative, de la jeunesse et des sports). Elles ne nous laissent pas indemnes et font bouger les lignes, pour une amélioration de nos collaborations et de la cohérence de nos actions.



11h/11h30

Echanges avec la salle

Réponses de Monsieur Jean-Louis GELY

*Intervention de Madame Monique WARISSE,
Directrice adjointe de la DDCS,
Délégation départementale à la cohésion sociale,
Préfecture de l'Hérault*

*Intervention de Monsieur Patrick VIGNAL,
Adjoint au Maire de Montpellier,
délégué à la Cohésion sociale
et à la démocratie de proximité*

Echanges avec la salle

Réponse de Monsieur Jean-Louis GELY

Madame LEFRERE, crèche Sophie-Lagrèze

- Rappel : La réussite éducative passe par la petite enfance (cf. Appel de Bobigny). Travail d'éveil vers les enfants, et de partenariat avec les familles, la co-éducation, vers la cohésion sociale et la mixité.
- Les quartiers sensibles, notamment Gély, Figuerolles et le centre, sont vraiment en grande difficulté. Il ne faut pas les négliger dans les orientations de la Ville.
- Les actions isolées qui sont faites par le secteur de la petite enfance nécessiteraient d'entrer en cohésion les unes avec les autres, mais aussi d'être mises en lien avec les écoles maternelles, et les équipements culturels (théâtre, musée etc.)

Madame DAULHAC, déléguée régionale des Francas

- Salue la mise en cohérence de la démarche locale des Assises avec la dynamique de l'Appel de Bobigny et RFVE. Relève la phrase qui ouvre l'Appel de Bobigny « Quel citoyen veut-on préparer ? »
- Dans les synthèses, la formule « Agir avec et non agir pour » doit nous appeler à rester vigilant : les jeunes sont-ils acteurs ou bien consommateurs d'activités ? Les familles doivent-elles être considérées comme des clients, des défailants soutenus, des acteurs ?
- La thématique communication pourrait intégrer l'éducation à l'information. De plus, la participation des jeunes à la construction et la diffusion de l'information pourraient nous aider à la rendre plus lisible.

Monsieur NEGRE, directeur de Gammes

- Contexte d'incertitude et de crise. Il n'y a pas de visibilité au-delà de six mois. Les principes énoncés ce matin sont à la fois rassurants et nécessaires de la part d'un élu. Il faut mobiliser l'ensemble de la communauté éducative.
- La temporalité : les textes prônent le long terme, la durée, la continuité, mais la réalité est tout autre : les associations agissent dans l'urgence. Il y a de plus une culture du résultat qui est en train de s'instaurer.

Monsieur SIMONOT, responsable d'une association des Hauts de Massane

- « La culture des publics est une richesse » [cf synthèses des concertations, Ndlr], c'est une évidence. Pourtant la culture de certains publics pose problème. Comment mettre en place les outils pour agir avec ces personnes en difficultés ?
- Il faudrait mettre en place des espaces de coordination pour que les projets partent du terrain.

Réponse de Monsieur Jean-Louis GELY

Je n'aurai pas des réponses immédiates, formelles, avec une espèce de boîte à outils. Je reprendrai l'intervention du responsable de Gammes, qui a bien mis, je dirais non pas en opposition, mais en parallèle ou en confrontation des objectifs de long terme avec les nécessités du terrain et les pratiques de courts termes, ce qui existe aujourd'hui. En attendant qu'un dispositif ambitieux, qui poursuit des objectifs à long terme, produise ses effets, qu'est-ce qu'on fait demain matin à 8 heures ? C'est un peu ça la question. Finalement, c'est ce qui recoupe les interventions qui ont été faites.

Alors, je tiens quand même à vous dire que ce que nous visons avec cette démarche – je l'ai dit dans mon propos introductif –, au-delà d'une politique de moyens, qui est importante, c'est une politique d'organisation, de rationalisation. C'est-à-dire qu'en réalité, il y a tout un tas de choses qui se font. Je pense à l'offre éducative qui est produite par la Ville et les collectivités partenaires auprès des différents publics, en particulier les écoles primaires (je cible ce secteur, qui n'est pas unique, mais c'est un peu notre public cible, eu égard à notre compétence décentralisée). Il y a beaucoup de choses qui se font. En réalité, ce que nous avons constaté – et c'est pour cela que nous avons engagé cette démarche –, c'est que cette offre éducative est foisonnante, plurielle, hirsute,

mais n'est pas structurée, architecturée, à la fois par rapport à des objectifs et à des priorités, mais aussi par rapport à des besoins. Ou, si cela correspond à des besoins, les choses ne sont pas évaluées, l'efficacité des projets et des dispositifs n'est pas analysée. Or quand il s'agit de déployer des fonds publics, c'est important de garantir que les actions, les projets ou les dispositifs qui sont mis en œuvre atteignent des objectifs, en termes de priorités et de besoins. Je vais même plus loin : je pense que c'est aussi cela qui va permettre de fixer les priorités. Je ne veux pas être manichéen, mais s'il y a des choses qui fonctionnent et d'autres qui ne fonctionnent pas, on aura tendance à flatter ce qui fonctionne par rapport à ce qui ne fonctionne pas. Ça veut dire, pour une collectivité comme la nôtre, et pour reprendre une formule qu'utilise souvent mon collègue Mickaël Delafosse, « nous passons d'une logique de guichet à une logique de projet ». Et ça, concrètement, j'escompte que ça va se voir. Mais je ne vais pas répondre d'ores et déjà sur les moyens et les éléments concrets, puisque ce sera le propos de ma conclusion.

J'entends que nous puissions inclure dans cette logique les dispositifs existants dès la rentrée scolaire prochaine ou, pour répondre aux exercices budgétaires, dès le budget prochain, en 2012, notamment par rapport aux associations, dont les actions convergent avec le secteur éducatif et les objectifs de la Ville. Cela pour permettre qu'il y ait des sortes de contrats d'objectifs entre nous. Que ce ne soit pas seulement la subvention par rapport à des activités, qui sont sans doute utiles et sympathiques, ou par rapport au rapport moral et financier, mais qu'il y ait – et je pense que c'est utile pour le milieu associatif aussi – une évaluation commune, des objectifs communs, un suivi et une valorisation de l'action sur le terrain. Nous pouvons le voir dans le court terme, parce que tout ce qui se fait et qui engage des fonds publics, s'agissant de subventions, plus ce qui est fait par les animateurs et les éducateurs de la Ville, ce sont des choses qui existent et qui vont continuer à exister. Et bien évidemment, nous mettrons tout cela sous le prisme de cette mécanique nouvelle.

Ensuite, j'ai souvent dit que nous ne voulons pas monter une usine à gaz. C'est-à-dire qu'il n'y aurait rien de pire que de fonctionner par présupposés et de dire, dès l'abord, que nous allons avoir une construction préétablie, avec des cases dans lesquelles on va mettre tous les éléments sur lesquels la réflexion s'est portée. Je vais indiquer tout à l'heure, à fin de la réunion, quelques éléments d'organisation, de continuation de la réflexion, structurée, notamment, par les éléments forts qui ont été évoqués dans le cadre des restitutions des tables rondes par quartier. Et je dirai que les questions que vous avez posées [Daniel Simonot, Ndlr], ce sont des questions qui devront trouver des réponses au fur et à mesure de cette réflexion appliquée. C'est-à-dire que s'agissant de tout ce qui a été évoqué sur le rôle de la parentalité ou sur la communication, par exemple, il y a des outils et des méthodes qu'on connaît. Mais il s'agit de voir de quelle façon on va les déployer. Et là, il faudra être pragmatique. Donc nous allons nous évertuer à mettre en place déjà quelques éléments, mais je vais vous dire quelque chose de très évident : je pense que tout le monde a bien compris que la réunion d'aujourd'hui n'est pas un aboutissement. Tout le monde a bien compris qu'ici, ce n'est pas une convention ou un congrès, à l'issue duquel on va voter des textes dont on va ensuite s'accommoder pendant une période donnée.

Nous sommes à une première étape, nous sommes dans la mise en place d'un socle. La réflexion va continuer, on va mettre en place des dispositifs qui permettent de rythmer et d'organiser la réflexion appliquée. Je vous le dis d'ores et déjà : nous ferons des étapes chaque année, sous les mêmes formes que celles que nous avons adoptées pour lancer le dispositif. C'est-à-dire que chaque année, nous referons des réunions par territoire, par quartier. Alors nous verrons si ce sera toujours sur les sept mêmes quartiers. Patrick Vignal pourra peut-être en parler : il y a des évolutions, à mon avis utiles et intéressantes, qui sont en gestation. Peut-être trouvera-t-on des unités territoriales qui seront plus conformes à l'organisation des réseaux tels qu'ils existent aujourd'hui, dans les domaines qui nous concernent. Nous allons poursuivre cette réflexion, mais je ne vais pas anticiper et être trop long parce que je vais en parler dans le dernier quart d'heure des Assises, de façon plus concrète.

Monsieur Jacques RAMON, journaliste – animateur des Assises

Vous avez tenu compte, aussi, de la remarque de madame [Lefèvre, directrice de la crèche Sophie Lagrèze, Ndlr] sur la petite enfance ?

Oui, tout à fait, je partage complètement ce qu'elle a dit. Je pense que je n'ai pas dû insister assez là-dessus dans mon propos introductif. D'ailleurs, ma collègue Françoise

Prunier, qui est déléguée à la petite enfance, le ferait mieux que moi. Et puis Emmanuelle Facq a évoqué un projet sur lequel elles sont en train de travailler. Il est évident que tout commence dès la petite enfance. J'ai évoqué la maternelle, les premiers âges, et effectivement, Emmanuelle Facq a indiqué un certain nombre de dispositions qui sont en cours de développement. C'est dès le tout début du parcours de vie que l'approche éducative se justifie.

Intervention de Madame Monique WARISSE, Directrice adjointe de la Direction Départementale à la Cohésion Sociale [DDCS] Préfecture de l'Hérault

A côté de l'Education nationale, qui constitue le noyau dur de l'intervention de l'Etat, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale gère un certain nombre de dispositifs extra scolaires que l'Etat soutient financièrement, notamment au titre de la politique de la ville.

Dans le domaine éducatif, la politique de la ville permet de donner plus à des enfants qui sont confrontés à des inégalités. Un de ces dispositifs est le programme de réussite éducative, qui a l'intérêt d'avoir une approche individualisée. Il est en effet nécessaire, au-delà des dispositifs, d'avoir, au travers de parcours individualisés, cette approche individuelle des besoins de l'enfant.

Il existe également des dispositifs dans le cadre du plan espoir banlieues, et d'autres sur les budgets des ministères sociaux, par exemple le REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité), sur la parentalité, des actions jeunesse, les actions dans le cadre du CNDS (Centre national pour le développement du sport).

Je ne veux pas faire un inventaire à la Prévert, mais simplement une remarque sur ces dispositifs extra et périscolaires : l'Etat, en 2010, a investi 1 300 000 €. Cela représente un budget considérable.

Je voulais aussi aborder la question de la mise en cohérence, qui est extrêmement importante. Nous sommes tout à fait disposés à participer à ce projet de réussite éducative, en ce qu'il apporte cette cohérence d'ensemble. Tous les dispositifs sont en quelque sorte une boîte à outils, dans laquelle il faut venir puiser au service des besoins individualisés des enfants.

Cette mise en cohérence doit s'accompagner, mais aussi être portée à la connaissance. On se perd dans le maquis de ces dispositifs. Ces dispositifs ont le mérite d'exister, d'être financés, mais après il faut savoir s'en servir, et s'en servir autour d'un repérage et de la construction de projets individualisés.

Je ferai une dernière remarque, sur la formation des acteurs. Cela me semble très intéressant qu'on offre à ces enfants, notamment les plus en difficultés, une intervention de qualité. Nous disposons d'acteurs de très bonne volonté, mais on doit aussi veiller à les faire monter en compétence sur le champ périscolaire, en les formant. Il me semble que c'est une question à rajouter à toutes celles que vous avez évoquées. Je vous remercie.

Intervention de Monsieur Patrick VIGNAL, Adjoint au Maire de Montpellier, délégué à la Cohésion sociale et à la Démocratie de proximité

D'abord, je me félicite qu'il y ait tant de monde un samedi matin : ça veut dire que le sujet est intéressant. Je me félicite aussi de l'énergie de Jean-Louis Gély et de son équipe parce que je crois que vous avez tous compris que la réussite éducative, ça tient à cœur de l'adjoint et à l'ensemble de la Ville. Il y a quand même une interrogation que j'ai aujourd'hui : la cohésion sociale, la mixité sociale ne démarrent-elles pas dans l'organisation, d'abord ? Comment voulez-vous qu'on mette les moyens, les énergies dans des territoires où il y a des gens qui n'ont pas d'ouvertures, dans des quartiers qui sont à la fois des cocons qui rassurent et des « prisons ». Je crois qu'une des questions qu'il faudra qu'on se pose est : à partir de quelle urbanisation la ville a-t-elle été construite ? Je pense qu'elle a été bien construite, mais je crois qu'aujourd'hui on doit penser dif-

féremment. Il faudra penser une ville de flux, de mobilités. Et monsieur Quatrefoies l'a dit : peut-être qu'il faudra envisager certaines réflexions. Est-ce qu'on est obligé d'avoir toujours au bas de l'immeuble la maison pour tous, le terrain, la médiathèque et l'école ? Est-ce que ça facilite le désenclavement des territoires ? Alors, c'est vrai que les nouveaux territoires, qui sont habités par des gens issus de catégories sociales supérieures, ça ne pose pas trop de soucis. Mais dans les territoires plus compliqués, je crois qu'il faut se poser les vraies questions.

D'abord, quelle urbanisation ? Et après, quelle transversalité ? Ce n'est pas du tout facile à mettre en œuvre, et cela pour de multiples raisons. Donc je pense qu'il y a une révolution intellectuelle à faire auprès des services, et ça c'est en train de se passer, avec la transversalité. Il y a une révolution à faire aussi auprès des élus. C'est vrai qu'il faut qu'on arrive tous à avoir la tête et les mollets qui dégonflent un peu pour essayer de travailler encore plus ensemble. Et puis, il y a une vraie révolution à faire auprès du citoyen – la parole du citoyen : faire « avec » et pas seulement « pour » les gens. Je crois que ça été dit dans des interventions, il faut aussi que les citoyens nous aident, il faut que les citoyens soient acteurs de leur cité. Je crois que le projet du Maire et des collectivités, c'est de faire travailler les gens et d'aller dans les territoires, avec vraiment des expertises, avec des atouts, des forces, des faiblesses. Alors, c'est vrai que ça prend du temps, que ce n'est pas une action / réaction, mais il y a de l'énergie extraordinaire dans cette ville. Jean-Louis [Gély Ndlr] parlait du contrat territorial.

Madame le Maire a demandé qu'on essaie de prendre plus de temps, notamment dans le monde associatif, notamment avec les conseils consultatifs. On a besoin de la parole des citoyens. Le monde change, les gens aujourd'hui ont envie d'être acteurs de leur cité, mais il faut mettre un « process » en face, et surtout, il faut éduquer le monde associatif – Mickaël Delafosse le dit aussi. Alors ce n'est pas seulement qu'on passe du guichet au projet. C'est un tout, aujourd'hui. Il faut qu'on se pose les bonnes questions, avec cette priorité qui est une ville complice, une ville de contacts, cette priorité où l'espace public doit être un espace partagé, cette priorité où le tram, j'espère, demain, sera sur tout le territoire. Il transporte 70 000 voyageurs, il nous permettra que les gens se rencontrent. Mais il faudra se poser la question : « Qu'est-ce que c'est que la mixité sociale ? Est-ce qu'elle est résidentielle, est-ce qu'elle est à l'école ou au collège ? » Et c'est vrai que, peut-être, il faudra mettre des écoles dans des territoires qui sont inter-quartiers.

Et puis après, on a quand même des projets à faire ensemble. Monsieur Maurel nous parlait du collège Las Cazes. Et bien, on a réfléchi avec l'équipe de Jean-Louis Gély, on a réfléchi avec le service Cohésion de Béatrice Clerget-Lasne [le Groupement d'Intérêt Public pour le Développement Social et Urbain de l'Agglomération de Montpellier, Ndlr]. On avait un projet sur ce collège. De 1 000 gamins, on est passé à 300. Pourquoi ne pas y mettre des étudiants de STAPS, qui viendraient non pas surveiller mais être en même temps dans ce collège et qui suivraient l'enseignement universitaire ? Pourquoi ne pas y mettre l'Université du tiers temps, ces seniors aux cheveux blancs qui ont des choses extraordinaires à dire à nos enfants ? Et que la cour de récréation soit l'endroit où l'on pourrait échanger sur les trajets de vies. Mais il faudra aller voir les parlementaires parce que dans un collège, aujourd'hui, on n'y met que des gamins de 12 à 16 ans. Donc c'est vrai qu'il y a une vraie révolution intellectuelle et philosophique à faire sur la place de chacun dans la cité et sur ce qu'on veut créer ensemble. C'est une réflexion générale, et c'est vrai que changer le monde aujourd'hui, c'est un peu compliqué, parce que chacun reste sur ses acquis. Donc, comme le Maire l'a décidé, il y aura douze coordinateurs dans les territoires, qui seront là, d'abord, pour écouter, rencontrer les gens, le monde associatif, les comités de quartier, les entreprises, tous ceux qui font la vie dans un secteur, et pouvoir analyser, afin d'avoir une décision encore plus démocratique et concertée avec les élus.

Echanges avec la salle

Monsieur LAGET, économiste

- Admire ce mouvement de conceptualisation contradictoire.
- Témoigne de la construction et de l'approfondissement de la discrimination sociale et culturelle dans certaines écoles de quartier, témoigne aussi de son expérience [involontaire, mais qui pourrait être la nôtre] de participation à ce mouvement, faute de réponse adaptée à ce problème.

Madame GALINDO, Atelier permanent d'initiation à l'environnement urbain, APIEU

- Fait écho aux propos de Monsieur Laget, en citant l'école élémentaire Frédéric Bazille et la surreprésentation de la communauté gitane.
- La focalisation sur les quartiers prioritaires définis par la politique de la ville entraîne un déficit de moyens dans les autres quartiers [comme la Croix d'Argent]. Tous les quartiers font partie de Montpellier. Donc lorsqu'on parle de politique de la ville, il faut bien considérer l'ensemble de la ville.

Réponse de Monsieur Jean-Louis GELY

Je suis sensible à l'intervention de la responsable de l'APIEU, mais on ne peut pas dire que les quartiers soient délaissés par la Ville. Je vous signale qu'il y a une très grosse opération liée à un projet de rénovation urbaine sur le quartier de la cité Gély. Il y a, je pense, le souci d'avoir du développement de services publics, équitablement sur l'ensemble des quartiers. Patrick Vignal pourra en parler en tant qu'adjoint délégué à la Cohésion sociale et aussi à la Démocratie de proximité.

S'agissant des écoles, vous avez parlé de Frédéric-Bazille et des établissements qui sont aux abords de la cité Paul-Valéry. Je pense qu'il faut les considérer, parce qu'ils ne sont pas tous nécessairement classés dans les zones les plus prioritaires, en termes éducatifs, encore que la plupart sont en RRS [Réseau réussite scolaire, Ndlr]. Il y en a peut-être en zones dites de difficultés intermédiaires. Quoiqu'il en soit, moi je les considère comme des écoles qui doivent être traitées de la même façon que les écoles qui sont dans les Zones d'Education Prioritaire. Je ne veux pas faire un dispositif, entre « guillemets », de discrimination positive, mais il doit y avoir une cohérence dans l'équipement des établissements publics sur l'ensemble du territoire de la ville. Donc, par rapport à la politique de moyens, que j'évoquais dans mon propos initial, ce sont des secteurs qui sont et seront regardés par nous de très près.







11h30 / 12h30

Table Ronde

*Intervention de Monsieur Paul BRON
Secrétaire du Réseau français des villes éducatrices
(RFVE),
Adjoint au Maire de Grenoble,
délégué à l'Education*

*Intervention de Monsieur Philippe WUILLAMIER
Inspecteur d'Académie de l'Hérault,
Directeur des Services Départementaux de l'Education
National*

*Intervention de Monsieur Guy-Charles AGUILAR,
Président de la Caisse des Allocations Familiales
(CAF) de Montpellier*

*Intervention de Monsieur René SCHWARZ,
Représentant de la fédération des conseils de parents
d'élèves (FCPE)*

*Intervention de Madame Josiane RICARD,
Présidente du Comité Régional des Associations
de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP)*

Intervention de Monsieur Paul BRON, Représentant le Réseau français des villes éducatrices (RFVE), Adjoint au Maire de Grenoble, délégué à l'Éducation :

Bonjour, Mesdames, Messieurs, Cher Jean-Louis [Gély, Ndlr], Monsieur l'inspecteur d'Académie, Madame la Présidente du CRAJEP et Monsieur le représentant de la FCPE, Messieurs et Mesdames les élus,

Je salue la démarche de la Ville de Montpellier d'engager des Assises de la Réussite Educative j'interviens au nom du Réseau Français des Villes Educatrices, mais il ya deux ans j'ai porté aussi une démarche autour du Projet Educatif Local à Grenoble. Je peux vous dire toute l'importance de cette démarche, mais aussi l'importance de prendre le temps de débattre et d'échanger et principalement d'échanger avec les parents d'élèves, de faire avec les parents d'élèves.

J'interviendrai tout de suite autour de la question des Projets Educatifs Locaux, et ensuite autour de l'appel de Bobigny.

Les villes les plus engagées dans les politiques éducatives expérimentent depuis maintenant plus de 15 ans, les Projets Educatifs Locaux. Elles s'engagent bien au-delà de leurs compétences obligatoires sur le temps scolaire que sont les locaux, les fournitures, les équipements, car elles considèrent que l'évolution de la société fait que l'enfant et le jeune apprend à se construire à l'école, mais aussi en dehors de l'école.

L'école représente pour un enfant d'âge primaire 10% de son temps, sur une année, Il passe donc 90% de son temps en dehors de l'école. Bien sûr il y a le sommeil, il y a tous les autres temps de l'enfant. Donc ça se passe dans le quartier, dans les associations, dans les bibliothèques, dans les clubs sportifs, à la télévision, l'ordinateur, internet aussi, et bien sûr dans la famille. Mais en dehors de la famille, en dehors de l'école, c'est bien la commune qui est le coordonnateur, l'ensemblier, le facilitateur de ces actions à travers une démarche, celle du Projet Educatif Local, celle du projet éducatif de territoire.

Les 80 villes du Réseau Français des Villes Educatrices, dont Montpellier fait partie, ont pour objectif et fil conducteur, la volonté de mobiliser toutes les ressources éducatives, toutes les ressources humaines, matérielles, toutes les compétences autour des enfants et des jeunes pour leurs réussites bien sûr, mais aussi parce que l'avenir de nos cités est leur principale richesse.

Nous savons bien que la qualité de notre système éducatif mais aussi de l'ensemble de l'offre culturelle éducative et sportive locale, est l'un des principaux facteurs d'attractivité de nos villes. Il doit donc s'agir d'une priorité de nos politiques publiques.

L'école de la République, l'école publique est une institution, elle occupe une place centrale, irremplaçable dans l'éducation formelle. Mais l'école seule ne peut pas vivre isolée de son environnement, d'autant plus que l'Etat a tendance à s'en désengager.

L'école ne peut pas répondre seule aux inégalités éducatives, et aux déterminismes sociaux. Les dernières évaluations qui vous ont été rappelées tout à l'heure autour de PISA en sont vraiment un exemple significatif. Aux côtés de l'école les autres acteurs éducatifs que sont les parents, les associations, les institutions telles que la CAF et bien sûr les villes, doivent travailler ensemble pour proposer un projet éducatif de territoire adapté et ambitieux.

Alors pourquoi placer les villes au cœur de cette dynamique ?

Parce que les villes contribuent de plus en plus à l'organisation et au financement de l'éducation dans l'école et après l'école. Si vous consultez, et je vous invite à le faire, sur internet un document qui s'appelle « l'état de l'école » [<http://www.education.gouv.fr/cid53863/1-etat-ecole-indicateurs-sur-systeme-educatif-francais.html>, Ndlr] vous verrez que l'année dernière les villes ont contribué à 40 % des financements de l'école alors qu'il y a 8 ans c'était 28 %. On est dans une évolution massive de l'implication des villes dans l'éducation et dans l'école.

Ce sont les villes qui financent sur le temps scolaire les projets pédagogiques, les sorties scolaires, les classes de découvertes, les visites des musées, les spectacles au théâtre, l'équipement informatique, mais aussi les agents municipaux tels que les AT-SEM [Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, Ndlr], ou les intervenants musiques et sports, voire dans un certain nombre de villes les médecins scolaires, sans oublier les compétences obligatoires en termes de bâtis et de locaux
Ce sont les villes aussi qui, à côté de l'école, gèrent la restauration scolaires et les temps périscolaires et extrascolaires qui doivent être aussi le plus possible des temps éducatifs.

Naturellement, nous ne demanderont pas de transfert de compétences. Nous voulons un Etat fort, et un système éducatif national seul à même de garantir l'éducation pour tous. [Nous voulons, Ndlr] un Etat qui assume son rôle, mais qui l'assume en coopération et en partageant les responsabilités et les compétences avec les autres acteurs éducatifs, et entre autres avec les villes.

La coopération éducative est devenue incontournable, coopération des partenaires institutionnels, comme de tous les acteurs de l'éducation dans l'école et sur le territoire. C'est pourquoi nous appelons à reconnaissance par la loi des Projets Educatifs Locaux et à la pérennisation des cofinancements avec une contractualisation pluriannuelle Etat-Commune.

Le système éducatif doit changer, évoluer pour être celui de la coopération éducative, de la recherche de cohérence et non de concurrence. Tout doit être mis en œuvre pour favoriser la construction de projets d'équipe, de projets d'école et d'établissement, de projets de territoire articulés, qui prennent en compte l'enfant et le jeune dans sa globalité et dans son environnement, et pas seulement l'élève, qui prennent en compte l'articulation des temps de l'enfant, leur cohérence éducative, leur complémentarité et pas leur simple juxtaposition ou empilement.

Il n'y a aucune fatalité à l'échec, au retard, à la stigmatisation, aux inégalités éducatives. Nous avons besoin d'une conjonction, d'une volonté politique forte, locale et nationale, voire même européenne, et d'une volonté sociale de la société autour de la priorité à l'éducation, et cette intervention m'amène à faire la transition avec ce fameux appel de Bobigny que vous avez tous sur vos chaises.

Après deux ans d'efforts, de rencontres, de confrontations, de convergences, et de divergences, devant l'enjeu majeur de l'éducation des enfants et des jeunes, le processus des assises nationales de l'éducation que nous avons amorcé à Rennes en 2009, poursuivi à Paris, pour se clore enfin à Bobigny l'année dernière, a débouché sur les fondements d'un grand projet national pour l'enfance et la jeunesse, un grand Projet Educatif Global qui rassemble – et c'est une première historique – un certain nombre de partenaires, la quasi-totalité des partenaires, les acteurs éducatifs, les parents d'élèves tels que la FCPE, les principaux syndicats, la CGT, CNDT, FSU, UNSA, tous les mouvements d'éducation populaire et pédagogique, les villes éducatrices du réseau français, jeunesse en plein air, des mouvement jeunes, soit une grande partie de l'essentiel des partenaires éducatifs.

Et dans ce projet vous pouvez constater qu'il y a cinq objectifs et dix-huit propositions. Je vais me permettre de vous rappeler quelques unes de ces propositions, parce que je trouve qu'elles sont très significatives

- En premier lieu, la nécessité d'un service public de la petite enfance. Il est essentiel que l'on puisse avancer sur l'acte éducatif envers le petit enfant. J'aimerais juste vous rappeler un chiffre: à 3 ans un enfant de cadre a neuf mois d'avance en termes d'apprentissage de la langue par rapport à un enfant des classes populaires. Vous vous rendez compte qu'à ce moment là déjà l'essentiel est joué, beaucoup de choses sont jouées. Bien sûr on peut y revenir, mais il est essentiel déjà qu'à l'arrivée, dès trois ans à l'école maternelle, il puisse y avoir des actions fortes en direction de l'apprentissage du langage. On peut parler des classes passerelles, on peut parler aussi d'autres opérations comme par exemple la méthode PARLER [Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir, Cf. www.programme-parler.fr, Ndlr] qu'on essaie de développer à Grenoble, mais je pense aussi à la scolarisation des enfants de deux ans pour un certains nombres de familles, qui permet aux enfants d'être dans un espace collectif où il est plus aisé d'apprendre le langage.

- La garantie d'une véritable formation des enseignants, bien sûr notre formation des enseignants par la masterisation n'est pas suffisante c'est clair. L'apprentissage du métier d'enseignant c'est toute une pédagogie qu'il faut apprendre. Il faut acquérir de l'expérience, il faut comprendre et pratiquer. Actuellement, il y a tout à revoir dans la formation des enseignants.
- Le respect des rythmes d'apprentissage. C'est évident que la réforme venue du ministre Darcos il y a deux ans instaurant une école sur quatre jours est à côté complètement des besoins de l'enfant. C'est une réforme pour les adultes, le rythme des enfants, c'est une évidence, a besoin d'une certaine régularité et d'être étalé sur la semaine. Alors que ce soit quatre jours et demi, cinq jours, six jours pourquoi pas, mais certainement pas quatre jours. Il faut aussi reconsidérer tous les rythmes, non seulement sur la semaine mais aussi sur le trimestre et sur l'année.
- Il est nécessaire de partager un projet d'école, un projet d'établissement avec tous les acteurs éducatifs et avec les parents d'élèves,
- Il faut reconnaître la mission éducative des associations d'éducation populaire. Actuellement bien sûr, l'éducation populaire a du mal à prendre le relais de l'évolution des processus éducatifs, je crois qu'il y a beaucoup à faire avec elle, mais il ne faut certainement pas céder à la tentation de les laisser de côté parce que c'est un acteur indispensable en termes de proximité et de transition avec la population.
- La participation des parents à l'école bien sûr, en disant ça, si je peux me permettre de régir à l'intervention du Monsieur dans la salle qui a parlé sur la mixité sociale [Monsieur Laget, Ndlr] et qui a prononcé un terme sur lequel je voudrais revenir. Monsieur, je vous inviterai à ne pas dire « des gens de couleurs ». Je pense que nous avons aussi une couleur, essayez de trouver d'autres noms, je sais que c'est difficile.
- Le respect du principe de la gratuité de la scolarité obligatoire qui est remis en cause, c'est bien malheureux.
- Une évaluation des apprentissages, mais une évaluation qui favorise le progrès, qui favorise la réussite et l'effort des enfants et pas, je le crains, l'évaluation qu'il y a actuellement à différents niveaux de l'école primaire.
- Mais aussi la refondation des lycées, l'éducation tout au long de la vie, ce sont toutes des propositions que vous retrouvez dans l'appel de Bobigny.
- Et, pour en finir avec ces propositions, la première est importante, le besoin d'une loi d'orientation pour l'éducation des enfants et des jeunes.

Avec cet appel de Bobigny, c'est la première fois qu'a émergé une identité pour agir, pour renverser les rapports de force et imposer l'éducation comme une priorité à tous les niveaux. Et cet appel de Bobigny appelle à un débat national, et invite les responsables politiques à se saisir de cette priorité autour de l'éducation, notamment en vue de l'élection présidentielle de 2012. Donc c'est un appel au travail, à l'effort, à la coopération, à la confrontation sans concessions aux réalités éducatives et sociales, à la prise de responsabilités chacun à son niveau. C'est tout sauf la voie de la facilité et de la démagogie. Mais c'est à mon avis la seule voie efficace.

Merci de votre attention.

Intervention de Monsieur Philippe WUILLAMIER, Inspecteur d'Académie de l'Hérault

Depuis ce matin, on a beaucoup entendu parler de l'école, même si dans la réussite éducative, il n'y a pas écrit « école ». Et donc il arrive ce moment où je dois, au nom de l'institution scolaire, parler aussi de l'école. Et je vais refuser de céder à la tentation qui consisterait à remettre sur la table beaucoup des points qui ont été posés en débat à la fin de l'intervention de monsieur Gély ou dans celles que nous venons d'entendre, parce que je pense que beaucoup de ces points demanderaient du temps, de l'expertise et de la nuance. Je crois que ce n'est pas l'objet de ce matin. De la même manière, je ne ferai pas, contrairement à ce qu'on s'attend peut être que je fasse, la liste des moyens et de la manière de les utiliser. Finalement, il n'y a qu'un seul point sur lequel j'exprimerai mon désaccord par rapport à tout ce qui a été dit tout à l'heure : je ne pense pas que le rôle de l'école est d'être un lieu d'instruction. Je continue à penser que l'histoire de l'école a voulu qu'à un moment nous devenions, en effet, des porteurs de l'éducation et non de l'instruction.

Par contre, c'est autour de ce qui a été cité plusieurs fois ce matin, autour de la notion des partenariats, que je voudrais un peu réagir.

Avant de venir ce matin – c'est un défaut d'enseignant, sans doute –, j'ai ouvert un dictionnaire et j'ai essayé de regarder d'où nous venait ce mot « partenariat ». Il y a deux constats que j'ai trouvés intéressants : « partenariat » est un mot récent. Il apparaît dans le Larousse en 1987, pour la première fois. Venant du mot « partenaire » qui, lui, est beaucoup plus ancien et dont la construction est plutôt d'origine juridique ; il est là pour tenter à un moment de régler les problèmes de partage. Et j'ai vu sans doute dans l'histoire des relations qui nouent l'école avec ses partenaires divers, quels qu'ils soient, des ambiguïtés puisque finalement, le partage c'est aussi bien la manière de se mettre ensemble que la manière de se séparer. Et je crois que dans l'histoire de la relation de l'école avec ses partenaires, il y a eu plusieurs phases, en effet. Dont une phase – on peut la dater à une trentaine d'années – où sans doute nous estimions, nous professionnels de l'école, que nous n'avions besoin de personne pour accomplir notre mission. Et puis je crois qu'il y a eu une phase où des propositions de travail commun ont été faites ensemble. Nous avons commencé, je pèse mes mots, à les accepter, avant, me semble-t-il, que nous ne nous mettions à les souhaiter. Et je crois qu'aujourd'hui l'école n'imagine plus de fonctionner dans l'époque qui est la nôtre sans ces partenariats, qu'il s'agisse des collectivités, des associations et de tous ceux qu'on a cités ce matin. C'est une évolution sur pratiquement 25 ans, ce qui est à la fois beaucoup et peu pour l'histoire de notre pays et de notre institution. Cependant, de manière assez classique, il reste un certain nombre d'ambiguïtés présentes dans ces partenariats et j'avais envie de souligner quatre points assez rapidement autour de cette question.

Il me semble que si, dans le cadre d'un Projet Educatif Local, comme celui dont nous essayons de discuter ce matin, on doit avancer ensemble, la question de la rencontre des acteurs, de la manière d'apprendre à vivre et travailler ensemble, est absolument essentielle. Il me semble que si notre rôle d'institution est bien de faciliter cela, c'est au niveau de chaque territoire et de chaque terrain que ce travail des acteurs doit se mettre en place. Il ne se décrète pas, par contre, il se facilite. Et il comprend aussi – et parfois on l'oublie un peu, me semble-t-il – l'étape de la négociation, le moment où on se met d'accord sur ce dont on parle et la manière dont on va s'y attaquer, puisque souvent ce sont des objectifs ambitieux que nous définissons ensemble. Ce qui veut dire que les projets viennent après le projet. Ce qui n'est pas toujours le cas dans la manière dont nous travaillons, les uns et les autres, et qui demande, je crois – cela a été esquissé de manière assez nette dans le document qui nous a été remis –, de fixer quelques priorités. Mais, me semble-t-il aussi, cela demande d'être bien d'accord sur les objectifs les plus centraux, les plus fondamentaux. Je ne parlerai même pas d'objectifs mais de valeurs, qui sont au centre du projet et que l'on veut construire localement.

Il y a un mot qu'on n'a pas entendu ce matin, parce que tous ne peuvent pas être prononcés et qui est, pour ma part, au cœur de mon action et traverse beaucoup des initiatives qui nous sont proposées, c'est le mot « confiance ». Il me semble que la valeur que je voudrais que nous mettions au centre du projet éducatif concerté, c'est celui d'un travail sur la confiance de l'enfant en lui-même, qui est finalement la seule garantie de la réussite individuelle, confiance de l'enfant dans les autres, qui est la seule perspective de réussite collective. On a, sans surprise et de manière assez classique, redit l'importance que chacun soit centré sur ses missions. Qu'on soit attentif à ce respect, c'est une évidence. Pourtant, il me semble que le vrai respect des uns et des autres, ce peut être, justement, au moment où nous arriverons, en quelque sorte, à dépasser ces champs séparés. Et je crois que pour ce qui est de notre mission d'école, c'est-à-dire, finalement, assurer la réussite scolaire de nos élèves, et bien je souhaite que nous adhérions concrètement, sur les écoles et les collèges de Montpellier, à un objectif qui me semble le plus large et le plus partagé. C'est celui de mener chacun de nos enfants à devenir un citoyen, c'est-à-dire quelqu'un qui puisse à la fois choisir la société et contribuer à sa construction de manière libre et épanouie.

Je voulais simplement, pour finir, indiquer que cette démarche de Projet Educatif Local que vous évoquez, monsieur le Maire adjoint, c'est une démarche dont l'entrée centrale, à mon sens, est l'approche globale de l'enfant. Et que c'est aujourd'hui ce que nous voulons aussi, à l'école, mettre au cœur de notre réflexion d'institution. C'est-à-dire une approche de l'enfant menée par les enseignants, les écoles, les por-

teurs de dossiers, les inspecteurs d'éducation nationale, les principaux de collège, tous ceux qui ont pour mission d'accompagner la réussite des enfants que nous voulons dans une approche unique. Je ne crois pas, et je le dis très tranquillement, qu'aucun dispositif, qu'il soit dispositif d'Etat, qu'il soit dispositif municipal, qu'il soit dispositif associatif, ne peut aider un enfant à franchir les obstacles qui peuvent parfois empêcher les apprentissages. Je crois qu'il faut une approche concertée et globale, et qu'ensuite on peut se mettre d'accord sur les dispositifs qui, ici ou là, répondent le mieux à cette problématique particulière. Mais si nous ne faisons pas d'abord ce temps professionnel d'analyse globale de ce qu'est un enfant et de ce qui fait obstacle à son apprentissage, et bien, le reste ne sert malheureusement pas à grand-chose. Je souhaite donc qu'à travers ce Projet Educatif Local, on soit dans un partenariat fondé sur ce que j'essayais de tracer dans mon propos, qu'on puisse ensemble travailler à une approche globale permettant de lever ces obstacles.

Intervention de Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Président de la Caisse des allocations familiales (CAF) de Montpellier

La Caisse d'Allocations Familiales est essentiellement connue du grand public pour sa mission de paiement des prestations familiales, qu'il s'agisse des allocations familiales, de l'accueil du jeune enfant, de l'aide au logement ou du revenu de solidarité active.

Les familles savent peut-être moins que la CAF est aussi un acteur majeur en matière d'action sociale, notamment sur les thématiques de la petite enfance et de la jeunesse. Chaque année, la CAF de Montpellier distribue ainsi environ 60 millions d'euros d'aide « extra légales » pour financer des projets jugés pertinents à l'échelle locale, sur sa circonscription.

L'an dernier, sur la ville de Montpellier, ce sont près de 15 millions d'euros qui ont été apportés au seul soutien des équipements de petite enfance, de loisir pour la jeunesse et d'animation.

De façon schématique, cette politique poursuit trois objectifs :

- Améliorer la vie quotidienne des familles par une offre adaptée de services et d'équipements (enjeu de conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle).
- Mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.
- Rechercher le développement harmonieux et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La réussite éducative participe pleinement du troisième objectif cité, à savoir le développement harmonieux et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes.

Le projet porté par la Ville de Montpellier a suscité notre intérêt car, justement, il est ancré dans une démarche globale qui donne toute leur place aux différents acteurs de cette réussite et est de nature à générer du réseau. Il situe, avant tout, l'enfant à sa juste place, c'est-à-dire au centre des préoccupations de tous les acteurs, quelles que soient leur missions.

La CAF est concernée, bien sûr, plus particulièrement à travers le soutien technique et financier qu'elle apporte :

- aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement.
- aux Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole.
- aux Contrats Locaux d'Accompagnement de la Scolarité.

Nous avons abandonné le terme de centre au profit de celui d'accueil et cela marque notre volonté non seulement d'assurer la garde des enfants au profit de l'organisation familiale, mais aussi un appui éducatif de qualité, au travers de ces outils qui ont besoin du substrat d'une réelle volonté politique que nous sommes heureux de saluer ici.

Représentants de la branche famille de la Sécurité sociale, trois points nous amènent notamment à répondre favorablement à la Ville et à apporter notre concours technique et financier :

1) Le respect des temps de l'enfant : éviter de surcharger inutilement l'enfant par une multitude d'activités se surajoutant les unes aux autres.

Pour ce faire, la CAF a demandé une mise en œuvre des différentes activités au même moment et qu'une proposition d'orientation sur l'activité la plus pertinente pour l'enfant soit faite aux parents.

Par exemple, les contrats locaux d'accompagnement de la scolarité doivent démarrer juste après la fin de l'école, comme l'accompagnement éducatif proposé par l'école ou les actions des ALAE, afin d'éviter que des enfants ne circulent d'un lieu à l'autre sans bénéfice réel pour eux.

2) L'ouverture aux parents : leur donner une information la plus précise et compréhensible sur toutes les activités possibles et les accompagner, si nécessaire, dans leurs choix.

L'école semble être, de ce point de vue, le point « fédérateur » voire « initiateur » d'une première rencontre des familles, aussi bien que les crèches, jardins d'enfants ou halte garderies ont pu l'être dans les premières années de l'enfant.

Encore faut-il parvenir à ménager un espace/temps propice aux échanges, dans l'émergence d'une lecture transversale de l'intérêt de l'enfant.

Toute la créativité dont les acteurs de terrain savent faire preuve sera la bienvenue (tenue de stands au sein des établissements scolaires en début d'année, par exemple, pour présenter les activités, élaboration de plaquettes à distribuer, moments festifs à partager avec les parents tout au long de l'année...).

3) la coordination des différentes activités et des acteurs en contact avec les enfants.

Je crois qu'il y a consensus pour dire qu'aujourd'hui, l'enfant évolue dans une communauté éducative, dans laquelle les parents, les enseignants, les animateurs des temps de loisirs ou de vacances ont quelque chose à lui dire et où lui a des choses à dire – de fait, une communauté d'adultes assumant l'éducation des plus jeunes comme depuis la nuit des temps.

Ne nous leurrons pas : cette partie du travail est la plus difficile par ce qu'elle bouscule les habitudes, les « pré-carrés » et qu'elle « vient en plus » des activités des différents acteurs, dont on sait qu'ils sont déjà très occupés. Qu'il s'agit un peu de renoncer à la toute puissance du spécialiste !

Pourtant, comment parler de continuité éducative, de « lissage des apprentissages » sur les différents moments d'une journée ou d'une semaine pour un enfant, si les adultes qui sont en responsabilité auprès de lui, n'arrivent pas à se parler ?

Concrètement, la CAF sera partie prenante avec la Ville d'une expérimentation de coordination de ce type dans un ou deux quartiers pilote avant d'envisager une généralisation à l'ensemble des écoles.

Intervention de Monsieur René SCHWARZ, Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)

Bonjour, je suis là en tant que représentant de la FCPE, représentant le Président, absent aujourd'hui. J'ai entendu beaucoup de choses et je ne vais pas revenir sur le fond. Je vais plutôt revenir sur la forme. Pour le fond, je vais laisser faire les professionnels. Nous avons une question à relever et nous sommes heureux d'avoir été associés à cette démarche.

La première question est de savoir : qu'est-ce que le corps enseignant pense de cette démarche ? On n'a pas eu de remontées à ce sujet.

Après, nous nous posons la question suivante : n'y aurait-il pas, dans ce projet, indirectement, un repérage des familles en difficultés en lien avec le fichier « base élèves » ?

Je vais revenir, aussi, sur les critères d'analyse des quartiers en difficultés ou pas : quels projets concrets comptez-vous mettre en place pour les enfants, selon les différents quartiers et en fonction des difficultés ciblées et analysées ?

Concernant le budget alloué à ce Projet Educatif Local, je pense que Monsieur Gély nous en dira plus tout à l'heure. Voilà, je pense que j'ai été assez clair et bref.

La FCPE est avec vous pour faire avancer ce projet et faire le point avec vous chaque année, comme l'a proposé Monsieur Gély, pour d'éventuels ajustements.

Intervention de Madame Josianne RICARD, Présidente de la Coordination régionale (L-R) des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je voudrais pointer un élément particulier qui fait sens aujourd'hui à notre présence, ici, dans ces Assises de l'éducation. Le lien entre le niveau d'éducation et l'exigence démocratique est une évidence et ce ne sont pas les événements récents de Tunisie qui vont nous contredire. Et à ce titre, je suis fière que nous soyons ici, ce matin, à parler d'éducation et de citoyenneté.

Dire la satisfaction des associations d'éducation populaire d'être présentes dans ces Assises. Un bon nombre d'entre elles sont regroupées au sein du Comité Régional – et notamment celles qui sont complémentaires de l'école et qui ont signé l'Appel de Bobigny.

Au-delà des aspects de forme, ce qui nous importe, c'est la prise en compte d'une conception de l'éducation globale, continue et permanente où l'école a une place prépondérante mais où l'éducation informelle, non formelle, est le fait d'espaces éducatifs divers, inscrits dans des temps sociaux différents où l'espace public est éducatif, où les familles et les parents ont toute leur place.

Ces Assises sont l'occasion de rappeler que l'éducation est un droit, de rappeler notre attachement à la laïcité.

Montpellier se trouve dans un réseau de villes qui partagent ces conceptions mais aussi des pratiques, des actions... à observer, à partager.

Quelques réactions, trop succinctes, sur les thématiques de la consultation :

Le projet de réussite éducative :

Les ingrédients du projet sont posés pour ce qui concerne les finalités, les objectifs, l'état des lieux, les partenaires.

Tous ces spécialistes des projets et leurs méthodologies – nombreux sont dans la salle – vont dire que cela ne suffit pas. Que faut-il encore pour viser l'efficacité des démarches d'élaboration des projets et modalités de pilotage (langage daté) et de gouvernance (langage moderne...) ?

Parmi, les « incontournables », il faut au moins considérer les partis pris d'évaluation – évaluer quoi ? Quand ? Comment ? –

Sur le « Comment », quelques principes :

- Plutôt une évaluation participative, à l'instar de ce qui a été fait dans l'état des lieux.
- A travers des rendez-vous réguliers thématiques largement ouverts.

Les constats sont posés dans le document mais les outils ou méthodes pour avancer sur la convergence sont à inventer. Il existe des choses, il faut les faire partager.

C'est le cas de la pratique de réseau, déjà active dans certains secteurs de la ville. Cela peut être très utile ailleurs, pour travailler ensemble. Les associations peuvent être là un excellent vecteur.

Cohérence éducative :

Ce concept est central dans ce qui nous occupe et ce pour trois raisons essentielles :

- Pour l'exigence des principes et objectifs à partager.
- Pour des complémentarités à installer entre les structures et les accueils.
- Pour les convergences à établir entre les acteurs, les professionnels, les institutions, les volontaires et les bénévoles qui agissent quotidiennement.

Petit détour sur les structures d'accueil éducatif :

Objectif : amélioration qualitative (dans la démarche qualité évoquée par Jean-Louis Gély).

- Sur l'accueil, les conditions d'accueil : agir sur les freins.
- Sur les pratiques.

Sans vouloir scolariser les accueils et en évitant de trop encadrer l'initiative associative et citoyenne, si nous savons valoriser en quoi nos activités contribuent aux apprentissages, nous participerons à l'acquisition du socle commun de compétences.

Les axes possibles :

- Le lire et écrire.
- La culture dont la culture scientifique.
- L'éducation aux médias.
- L'éducation physique et sportive.
- Les actions citoyennes (solidarité, humanitaire).

Autour de ces « thèmes-disciplines », l'on peut concevoir toutes sortes de projets : projets de secteurs, de groupes, de structures, inter-quartiers, inter-structures... avec la possibilité de retrouver ces axes-là dans les formations, mieux encore, faire de cela des objets de formation.

La formation des acteurs comme levier majeur pour avancer sur la voie de la cohérence éducative :

- D'abord, conforter les personnes dans leurs responsabilités, reconnaître leur place dans le processus éducatif : emploi, dé-précarisation, qualification, engagement fort de la collectivité.
- Engager un vaste chantier de formation-qualification, ambitieux sur le plan qualitatif, inventif dans des démarches innovantes, au-delà des dépenses pour favoriser les échanges de pratiques, les expérimentations...
- « Faire du sur-mesure dans le projet global ».

Les associations d'éducation populaire sont partie prenantes. Leurs projets ont toujours valorisé la place des personnes, des acteurs responsables dans ce qui est en mouvement.

Les professionnels et les bénévoles, dans la spécificité de leur rôle, doivent être concernés par ces formations. C'est bon pour la culture professionnelle, dont il a été parlé dans les concertations qui ont précédé.

La place des jeunes dans la cité :

Il me semble qu'il y a au moins 3 questions :

- En quoi y a-t-il un intérêt à s'intéresser aux jeunes sur le territoire communal ? Cela paraît évident mais on pourrait prendre le temps d'approfondir entre nous. Chacun a une idée de cela, elle est utile à partager.
- En conséquence de cela, il s'agit de donner cette place, la valoriser... Affaire d'expression, de communication, en s'appuyant sur des outils contemporains... A Montpellier, la ressource associative est très importante pour soutenir des initiatives intéressantes.
- Enfin, mieux valoriser l'offre existante pour améliorer la fréquentation et éviter la fragilisation d'associations, de structures, de professionnels... La qualité de l'offre est importante mais elle mérite d'être repositionnée dans le projet.





12h30/12h50

Echanges avec la salle

Réponse de Monsieur Paul BRON

Réponse de Monsieur Philippe WUILLAMIER

Réponse de Monsieur Paul BRON

Réponse de Monsieur Guy-Charles AGUILAR

Echanges avec la salle

Réponse de Monsieur Philippe WUILLAMIER

Réponse de Monsieur Guy-Charles AGUILAR

Monsieur VISSENC, militant laïque

- Les références faites à l'égalité et au droit du sol remportent l'adhésion. En effet, l'école publique et laïque est l'école de tous. Mais les fonds publics doivent aller exclusivement à l'école publique. Qu'en est-il des écoles privées et/ou confessionnelles ?
- Demande que les lois anti-laïques soient abrogées [cf. Loi Carle n° 2009-1312 du 28 octobre 2009, tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association, lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence].

Madame GALINDO, APIEU

- Concernant le décalage d'apprentissage entre les différentes classes sociales, constate que beaucoup d'enfants des quartiers sont bilingues ou utilisent plusieurs langues. Comment valoriser ce potentiel ? N'est-ce pas l'occasion de reconnaître et de promouvoir la diversité existante en France ?

Réponse de Monsieur Paul BRON, RFVE, Adjoint au Maire de Grenoble

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites, madame [Galindo, Ndlr]. Je pars du principe que mieux on est dans sa culture : la culture d'origine, la culture locale... (il y a toute sorte de cultures : la culture familiale, aussi), mieux on s'intègre, mieux on est citoyen, mieux on participe. Et sur le fait d'avoir deux langues, il faut dire que c'est un plus, ce n'est pas un moins. L'apprentissage d'une langue est déjà très structurant. De deux langues, ça l'est encore plus. Ça ouvre des compétences inimaginables, dont l'Education nationale ne prend pas assez compte chez les enfants. Cela dit, faut-il encore que cet apprentissage de la langue soit structurant, c'est-à-dire qu'il ne faut pas que ce soient des morceaux de langues. Il faut que ça soit vraiment parlé aussi à la maison et que ça corresponde à une identité. Et il est essentiel que l'Education nationale puisse le prendre en compte. Ce qui n'est pas facile, parce que notre société est dans une logique d'intégration, qui est bien plus de l'assimilation des enfants d'origine étrangère et des étrangers plutôt que de l'intégration. La différence avec l'assimilation, vous la connaissez : on doit rentrer dans les normes françaises. La caricature, c'est d'avoir le béret et la baguette. L'intégration permet-elle de prendre en compte les différences, de décaler un peu la société, pour pouvoir faire de la place, à tous niveaux, à des gens d'origine étrangère ? C'est ce sur quoi nous buttons actuellement.

Réponse de Monsieur Philippe WUILLAMIER, Inspecteur d'Académie de l'Hérault

Là encore, c'est un débat qu'on ne peut pas trancher en quelques secondes. Par contre, il y a une chose que nous savons, qu'il s'agisse du travail que nous menons dans le pays, qu'il s'agisse des évaluations internationales qui étaient évoquées un moment, c'est qu'aujourd'hui, notre système éducatif français est caractérisé par une chose : c'est un de ceux qui creuse le plus les écarts sociaux. De ce point de vue, personne ne peut aujourd'hui se satisfaire de ces résultats. Nous savons tous que ce qui creuse les inégalités, dans le parcours des élèves, c'est, avant tout, la question de la maîtrise de la langue française. Cette différence, que nous constatons dès la plus jeune enfance, en termes de vocabulaires maîtrisés, en termes d'ouverture sur la langue française, elle suffit à créer les inégalités tout au long du parcours scolaire. A partir de ce moment là, je vais être un peu direct et simple : on ne peut pas avoir beaucoup de priorités. Il faut d'abord en avoir une, me semble-t-il, et ensuite se posera la question de la manière dont on peut favoriser la diversité des langues étrangères : toutes leurs diversités, pas seulement l'apprentissage ou la construction autour de la propre langue, mais celle qu'on apprend et qu'on découvre. Aussi, je crois qu'avant toutes choses, nous avons un impératif absolu, qui est bien de construire autour de la maîtrise de la langue française l'unité de l'école et son avancée.

Réponse de Monsieur Paul BRON, Adjoint au Maire de Grenoble

Je ne veux pas entamer un débat sur le bilinguisme à l'école. Franchement, je suis tout à fait d'accord avec vous [Monsieur Wuillamier, Ndlr], sur le fait que l'apprentissage de la langue est fondamental. Je l'ai dit et je le répète : les écarts se creusent, en termes d'apprentissage de langage dans la petite enfance. Après, je crois que l'école doit pouvoir prendre en compte le respect de l'identité, de l'origine, des apprentissages dans la famille. Et je crois que c'est très délicat. Ça touche aussi à l'apprentissage d'une autre langue dans la famille. Comment faire en sorte que ça puisse être intégré à l'école ? C'est une question difficile, mais je crois que c'est aussi nécessaire.

Réponse de Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Président de la CAF de Montpellier

Cette question [cf. question de Madame Galindo, Ndlr], je crois qu'elle ouvre sur beaucoup de choses et elle fait la synthèse de ce qui a été dit ce matin. Parce que justement, là, peut-être que ce n'est pas du ressort de l'école. Peut-être que – et ça pourrait être une réponse à Monsieur Vignal, lorsqu'on parlait des Maisons pour Tous au pied des immeubles – ce qui caractérise la collaboration entre la Ville et la branche famille [de la CAF de Montpellier, Ndlr], c'est justement la mise en réseau que représentent, notamment, les agréments des centres sociaux. Et ces agréments, s'ils sont dans les quartiers, ils sont au cœur des particularismes et des richesses. Pour avoir participé à plusieurs débats à la Mosson, j'ai vu toute cette richesse culturelle. La culture, ce n'est justement pas seulement le sport et la culture artistique. C'est même dommage qu'une société limite la culture de ses enfants à cela. La culture, on tombe dedans. Et on n'a pas le choix : lorsqu'on est un être humain, on est culturel, on n'est pas naturel. On n'a pas le choix, c'est comme ça : la culture, c'est la vie, pour l'être humain. Alors peut-être que la réponse à cette question-là, c'est de dire que si l'instruction relève pleinement de l'Education nationale, peut-être que la richesse des particularismes relève de la famille, du terroir, des centres sociaux, elle relève de la vie associative, elle relève du quartier. Si, comme le disait Madame le Maire tout à l'heure, en sixième tout est joué, si on n'a pas réussi à gagner les apprentissages auxquels faisait référence Monsieur l'Inspecteur d'Académie, qu'au moins on n'ait pas empêché le reste de naître. Et que si un enfant n'est pas bon en sixième, pour ce qui est du domaine scolaire, qu'au moins on ne l'ait pas, j'allais dire « castré » – le mot est trop fort, mais c'est presque ça que je pense. C'est-à-dire qu'on ne lui ait pas enlevé ses autres potentialités. Alors ce point, je crois qu'il relève du domaine du périscolaire.

Madame DREYFUS, Directrice de l'école élémentaire Charles-Dickens

- Ce processus [les concertations locales et les assises, Ndlr] est une vraie bonne idée : fédération, mutualisation des actions, des compétences, des lieux, des principaux acteurs.
- Cependant, chacun doit faire ce qu'il sait : les enseignants enseignent, les animateurs animent, les éducateurs éduquent.
- Concernant l'école Charles-Dickens, en territoire prioritaire : projet d'excellence bilinguisme Allemand + ELCO Arabe [Enseignements des Langues et Cultures d'Origines, Ndlr]. Ces projets assurent une certaine mixité dans l'école.
- Réalisme politique : les enfants ne doivent pas subir le jugement de Salomon, il ne faut pas les couper en deux et séparer les cultures. Favoriser une approche plurielle et globale, travailler ensemble quelles que soient les divergences (institutionnelles, politiques, etc.).

Monsieur BELLENGER, association de parents d'élèves, quartier des Arceaux

- Constate qu'on a tendance à oublier le rôle des représentants des parents d'élèves. Ils sont sous employés, car ils sont nombreux, dans chaque école, et sont souvent acteurs dans leur vie de quartier. Ils peuvent faire naître des projets, être des relais par rapport aux institutions, associations, maison pour tous, etc..

Monsieur BAKKALI

- Déploie que parfois, les intervenants associatifs et institutionnels de terrain se retrouvent mis en concurrence au sein d'une même école. Car s'il y a confrontation, ce sont les institutions qui prennent le pas.
- Cette rupture des relations partenariales fragilise le tissu associatif, surtout quand cela s'accompagne de baisse des financements publics.

Madame MARIN-KHOURY, quartier de la Croix d'Argent

- Il serait profitable pour tous que les ELCO [Enseignements des Langues et Cultures d'Origines, Ndlr] aient lieu dans tous les territoires, qu'ils soient en ZEP ou bien hors ZEP.

Monsieur FUMAT

- Retour d'expérience sur la valorisation des élèves par leur langue maternelle : expérimentation d'un cours d'arabe littéraire LV1, dès la sixième, dans un collège de Montpellier. Malgré les bonnes intentions de l'équipe enseignante, ce projet n'a pas été suivi par les parents. Pourquoi ? Parce que les parents ont préféré que leurs enfants se fondent dans la masse. Puis modification du projet : proposition de cours d'arabe LV2, à partir de la quatrième. Ce fut un véritable succès, et même mieux, puisque des enfants dont l'arabe n'était pas la langue maternelle ont suivi ces cours.
- Fort de cette expérience [mais de nombreuses autres aussi, Ndlr], proposition d'intégrer une commission ou un groupe de réflexion autour de cette thématique : utiliser sa langue, sa culture, son origine pour se faire une place dans la société.

Une représentante du comité de quartier Cévennes

- Déploie le manque de moyens publics, notamment concernant le personnel médical au service des enfants dans les écoles.
- Les personnels de santé libéraux qui interviennent dans les écoles [les orthophonistes, par exemple, Ndlr] rencontrent des difficultés pour se concerter et réfléchir avec les enseignants, car ces derniers sont souvent saturés.

Madame RAYSSAC, directrice de l'école élémentaire Sigmund-Freud

[En réponse à la question de Madame Marin-Khoury, Ndlr]

- Précise que les cours d'ELCO peuvent être organisés dans toutes les écoles.
- Lorsque les médias, la société dénigrent l'école ou bien rejettent la faute sur les enseignants, ces derniers perçoivent ce discours avec difficulté. Au contraire, aujourd'hui, ce sentiment d'isolement est absent, car c'est un rassemblement volontaire d'acteurs éducatifs autour des questions qui les rapprochent.
- Il est important d'essayer d'ouvrir sur l'école, d'associer à l'école. La démarche de mise en place d'ALAE sur Montpellier s'inscrit dans ce mouvement d'ouverture et de partenariat.

Une enseignante de collège

- Les enfants n'ont plus le goût de l'effort. Concernant les projets, les enfants s'impliquent ; par contre, ils n'ont pas le goût du travail personnel.

Monsieur BEKKAOUI, militant de l'« Education nouvelle et populaire »

- Est-il prévu des temps institutionnalisés durant lesquels les différents acteurs locaux puissent se rencontrer ? Car il ne faut pas seulement des intentions, mais des actions, afin de permettre ce décroisement, c'est-à-dire des endroits communs permettant d'échanger entre acteurs éducatifs.

Réponse de Monsieur Philippe WUILLAMIER, Inspecteur d'Académie de l'Hérault

Je souhaiterais que nous ne finissions pas cette matinée sur l'image d'enfants qui seraient différents de tout ce que les enfants ont toujours été. Et que nous ne finissions pas sur cette idée que nous aurions une sorte de nouvelle composition génétique d'enfants qui n'auraient pas le goût de l'effort, pas le plaisir de... Je crois que ce n'est pas nier les difficultés que vous rencontrez, madame. Et cela nous renvoie à notre responsabilité collective concernant la manière dont, ensemble, nous devons travailler pour :

- donner du sens à cette école.
- lui donner la capacité d'être plus juste et de conduire d'avantage vers la réussite. Parce que si ces enfants ont parfois ces réactions, c'est qu'ils ont des raisons.

Mais je crois que c'est vraiment de mise en réseau qu'il s'agit, en appui sur tout ce qu'on a entendu tout à l'heure, qu'il s'agisse de la place complémentaire ou pas des associations, de la place des parents d'élèves. La question n'est pas de savoir si on doit être là tous ou pas tous et à quel moment. C'est de savoir pourquoi, à tel moment, c'est un tel ou un tel qui intervient. Donc, j'y reviens, car c'était mon propos : quel est notre objectif, quel est notre projet global ?

Réponse de Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Président de la CAF de Montpellier

Excusez-moi, madame, c'est vrai que votre propos m'a un petit peu choqué. Vous savez, un enfant n'apprend pas à marcher, ce n'est pas de l'apprentissage. Mais si on ne le regarde pas marcher, il ne marchera jamais. Je me réfère à Winnicott [cf. La mère suffisamment bonne, Payot-poche 2006, (ISBN 2228901164), Ndlr], que tout le monde connaît dans la salle. La maman suffisamment bonne sait quelque chose, l'enseignant suffisamment bon sait aussi quelque chose et l'effort ne naît que du désir. J'ai essayé de le dire tout à l'heure. Alors effectivement, si la pression que nous mettons à nos enfants, depuis quelques décennies, parce que la notion de réussite sociale passe par la réussite scolaire, les castre – je reprends ce mot de tout à l'heure [cf. infra première réponse de Monsieur Aguilar] – de toutes leurs autres potentialités. Il y a cinquante ans, quand on ne réussissait pas à l'école, on avait une alternative : on faisait autre chose. Ce n'était pas dramatique, on n'était pas remis en question dans son propre désir profond. Aujourd'hui, trop souvent, on n'existe plus. Il va falloir que nous ayons la possibilité, avec la vie associative, avec la branche famille, avec l'ensemble de tout cet argent qui finalement est collecté, notre contribution- Mesdames, Messieurs, en cette année 2011 j'aimerais faire un appel à vous, je pousse un cri comme on disait à une époque, n'employons plus le mot charge – et c'est avec cette contribution que l'on choisit de mutualiser, au détriment de notre pouvoir d'achat qu'il va falloir nous mobiliser tous ensemble pour qu'il y ait un élan éducatif, pour que nos enfants puissent en bénéficier. Et là, ça va être une transition avec cette formidable proposition de la Ville de Montpellier, partout ailleurs, d'une sécurité sociale qui mette au service de chacun l'argent collectivement recueilli. Et la notion d'effort, je pense qu'il faudra la trouver. Si elle n'est pas aujourd'hui à l'école, elle le sera demain, parce qu'elle aura eu le relai du péri scolaire entre temps, parce que nous aurons entretenu ce désir qui permettra à un enfant de devenir citoyen, un citoyen heureux parce que satisfaisant ses besoins et surtout ses désirs.





12h50/13h
Conclusion
de Monsieur
Jean-Louis GELY

I - Organisation

1- Comité de pilotage (copil) et Comité technique (comitech) au sein de la collectivité Ville

- réunions bimestrielles pour le copil.
- réunions mensuelles pour le comitech.

2- Conseil consultatif du PEL

Dans un souci de cohérence et de complémentarité et afin de ne pas multiplier les espaces de concertation, prendre appui sur le conseil consultatif de la plateforme de réussite éducative (PRE) :

- rôle : conseil, coordination, suivi et évaluation.
- composition : représentants de chaque institution et de chaque public ciblé concourant au domaine éducatif, avec mode de désignations équivalent à celui du comité de la PRE :
 - Etat / services préfectoraux (Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Jeunesse et des Sports...).
 - Etat / Education Nationale (directeurs d'écoles, chefs d'établissements, délégués départementaux de l'éducation nationale ...).
 - Collectivités / Ville de Montpellier, Communauté d'Agglomération, Conseil général, Conseil régional.
 - CAF de Montpellier.
 - GIP DSUA.
 - Associations de parents d'élèves.
 - Associations œuvrant dans le domaine éducatif.

* Élection ou désignation (à caler via le service Education).

- fréquence de réunions : semestrielle.
- démarrage : printemps 2011.

A caler avec la reproduction annuelle du schéma de démarrage, c'est-à-dire une réunion par grand quartier à la fin du 1er trimestre scolaire de chaque année (octobre / novembre), et une restitution générale en janvier.

3- Coordination du PEL, en soutien aux réseaux associatifs et institutionnels installés dans les différents secteurs prioritaires

3 agents ont été recrutés en août dernier, avec le soutien financier des services de l'Etat, pour organiser et mettre en œuvre le Projet Educatif Local dans les secteurs prioritaires. Ils auront pour mission, dans la continuité des actions développées dans le cadre du Contrat Educatif Local, de participer, soutenir et structurer les dynamiques et les réseaux existants.

4- Commissions de travail thématiques

En fonction des besoins exprimés à l'occasion des réunions préparatoires :

- articulation des actions d'aide au travail de l'élève.
- réflexion sur le rythme de vie de l'enfant (qui dépasse celle centrée sur le rythme scolaire).
 - parentalité, à partir d'expériences recensées dans d'autres grandes villes, évaluation des dispositifs du type : Questions de parents (conférence, atelier et réunions autour de la parentalité), accueils et activités parents / enfants, médiations familiales, espaces rencontres, etc.

5- Communication

Responsabilité première de la Ville, qui doit intégrer la communication de service liée à l'éducation dans tous ses supports et dispositifs :

- pages dédiées voire blog autonome à partir du portail web de la Ville.
- extranet (accès sélectif) pour les directeurs d'établissements et les parents membres des conseils d'écoles & alerte sur les infos nouvelles ou récurrentes par messages courriels.
- liens avec ces pages dédiées à partir des portails des sites web de chacun des partenaires.
- les « Coins malins » (expérimentation initiée dans le cadre du Contrat éducatif local) :

* un « Coin malin » est un espace aménagé dans une structure (école, association, Maison Pour Tous...), où on peut déposer l'ensemble de l'information concernant les activités proposées dans le quartier. Cet espace doit être repéré, identifié et investi par les enfants ou les jeunes. L'objectif est qu'ils se l'approprient pour, à terme, devenir autonomes dans la recherche d'activités. Cet espace d'information est conçu comme un visuel, qui permet de repérer facilement deux types d'activités :

- les activités à l'année (centres de loisirs, clubs sportifs...).
- les activités ponctuelles (vacances scolaires...).

Cet espace offre aux jeunes et à leurs parents l'ensemble des contacts et coordonnées nécessaires aux inscriptions dans les activités.

Un référent garant de l'animation de l'information est nommé dans chacune des structures désirant installer un « Coin malin ». La désignation du référent est fonction du rôle et du statut de la personne dans la structure et de son lien avec les enfants ou les familles, prenant en compte le fait que certains acteurs éducatifs dans et hors l'école accompagnent les enfants et les jeunes sur des temps spécifiques et entretiennent avec eux une relation privilégiée et propice à la transmission d'informations. C'est notamment le cas des animateurs référents de la Ville, qui sont amenés à suivre les enfants sur l'ensemble de la journée, mais également celui des accompagnateurs scolaires, qui accueillent des enfants plusieurs fois par semaine, tout au long de l'année.

II - Petite enfance

6- Mise en place d'un projet éducatif « Petite enfance », élaboré en concertation étroite avec les professionnels

Ce projet vise à l'harmonisation des pratiques dans l'ensemble des établissements, sur la base d'un référentiel commun, qui sera ensuite décliné sous forme de projets d'établissements. Il permettra également de communiquer avec les parents, en leur présentant une déclinaison des aspects qualitatifs de l'accueil de leurs enfants. Ce projet éducatif devra être finalisé dans le courant de cette année 2011.

7- Signature d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse, établi en partenariat avec la CAF

Il décline les conditions de développement des places d'accueil, tant municipales qu'associatives ou privées, afin de répondre aux besoins des familles. Le prochain contrat sera signé en 2011 et ouvrira des perspectives pour la création de places sur la période 2011 à 2014.

III - Education

8- Création d'une filière animation

La cheville ouvrière de tout projet éducatif, ce sont les hommes et les femmes qui transmettent, accompagnent, élèvent. La Ville de Montpellier s'est engagée dans un effort sans précédent de déprécarisation (filière technique) et maintenant création d'une filière animation conjuguée à une politique de formation (sur 3 ans, 15 BPJEPS, 45 BAFD et 75 BAFA). Ces bouleversements nécessitent bien évidemment des temps d'organisation, de stabilisation et de régulation.

9- Restructuration des temps périscolaires dans les écoles primaires avec la mise en place de la labellisation ALAE

La Ville souhaite que la mise en place des ALAE (Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole) soit conduite dans le cadre d'un mode d'organisation plus exigeant des équipes éducatives périscolaires, fondé sur :

- un projet éducatif ambitieux.
- une fonction de direction du temps périscolaire assurée par un agent diplômé.
- une équipe pérenne d'animateurs diplômés.
- un ratio d'encadrement réglementaire.

L'offre périscolaire sera ainsi définie sur chacun des sept secteurs. Chaque ALAE se déclinera ensuite par la mise en place, dans chacun des groupes scolaires ou écoles, d'un projet pédagogique qui répondra aux besoins locaux de l'école, des familles et des partenaires quant à l'aménagement du temps de l'enfant.

La mise en œuvre est progressive : l'ensemble des écoles primaires de la Ville de Montpellier devait être labellisé d'ici à la fin de l'année 2012.

La Ville développe ce projet en étroite partenariat avec la CAF et la DDCS.

10- Restructuration des temps d'accueil de loisirs

Elle s'opère avec la municipalisation des ALSH, gérés jusqu'alors par la Régie des Maisons pour tous (MPT) : présence d'équipe d'animateurs fixes et formés, fonctionnement revisité en fonction des besoins et des objectifs du Projet Educatif Local.

11- Mise en place d'actions d'accompagnement à la scolarité (sous réserve de validation)

Les services étudient actuellement l'organisation d'une étude spécifique aux CP, qui s'inspire à la fois des « Coup de pouce » et des CLAS, pour en faire un dispositif original montpelliérain. Les enseignants, sous la responsabilité du directeur de l'école, seraient chargés de repérer les 10 élèves de CP susceptibles de bénéficier de cette aide particulière. Un enseignant ou un animateur qualifié assurerait la prise en charge d'un groupe de 5 élèves deux fois par semaine.

IV - Jeunesse et sports

12- Implication du Conseil municipal des jeunes (CMJ)

Elle pourra se faire par :

- une représentation au comité consultatif du PEL..
- et/ou un mode de fonctionnement régulier entre les deux instances (à définir avec le CMJ, sous l'égide de Michel Passet, adjoint au Maire délégué à la Jeunesse).

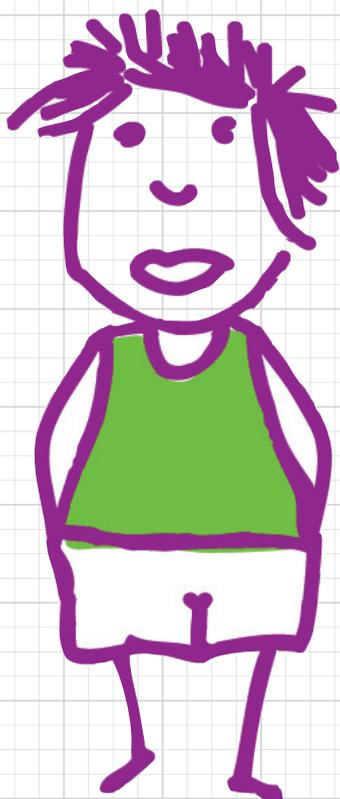
13- Optimisation de la coordination Sports et Education

Elle se conçoit pour des actions précises (en temps scolaires, en temps péri et extra scolaires, samedis malins, ALSH etc.), autour de territoires à identifier ou à revisiter : autour de l'école, des ALAE, des MPT, etc.

14- Réorientation de la politique sportive

Cette démarche est envisagée en fonction des propositions faites dans le cadre des présentes Assises de la réussite éducative :

- développer la thématique « Sports de nature ».
- rythmer la vie du service Sports et Jeunesse selon les grands événements accueillis à Montpellier.
- optimiser le partenariat sportif, y compris à l'école et sur les temps de vacances.
- compléter l'offre de prestations sportives en complémentarité avec les acteurs locaux.



Hôtel de Ville
1, place Francis Ponge
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00
Fax 04 67 34 59 80

M

Montpellier *mille et une vies*